URIOPSS
Provence-Alpes Côte d'Azur et Corse

RÉSEAU UNIOPSS URIOPSS

FORMATIONS 2021

UNIR LES ASSOCIATIONS POUR DÉVELOPPER LES SOLIDARITÉS

téléphone 04 96 11 02 26 / 25
formation@uriopss-pacac.fr
www.uriopss-pacac.fr

organisme de formation déclaré :
n° 93130058113
identifiant Datadock n° 0006351

ÉDITO

La crise sanitaire a impacté nos pratiques professionnelles et nous a amenés à adopter de nouvelles organisations de travail afin de poursuivre nos missions d'information, de conseil, de formation et d'accompagnement auprès de vous. Ainsi, nous avons mis en place nos premières formations à distance, nous nous sommes formés à l'utilisation de certains outils et avons modifié nos processus pour les rendre conformes à nos nouvelles modalités d'intervention.

Cette expérience a enrichi et modifié nos pratiques et nous souhaitons conserver cette flexibilité, souplesse et réactivité. Aussi, nous avons fait le choix de planifier une sélection de formations inters et de garder des plages disponibles pour pourvoir vous proposer, hors catalogue, tout au long de l'année, des formations correspondant à vos attentes en lien avec l'actualité du secteur. D'ores et déjà, vous trouverez dans ce catalogue, des fiches de stage présentant un ensemble de formations inters que nous sommes en capacité de mettre à votre disposition, dès lors que vous nous solliciterez.

Quel que soit votre besoin, nous prendrons le temps d'analyser votre demande, problématique, contexte, afin de vous conseiller sur ce qui nous parait le plus adapté à vos attentes. Nous vous proposerons une réponse sur mesure, sous différentes formes et modalités : classes virtuelles, Formation Ouverte et/ou A Distance (FOAD), formations mixtes (blended learning alliant présentiel et distanciel).

Enfin, dans le cadre de notre démarche qualité et dans le but d'obtenir notre certification Qualiopi en 2021, nous mettons dès à présent en place les processus et outils qui vous garantiront des interventions de qualité et un respect de la réglementation en matière de formation professionnelle.

Nous avons hâte de vous retrouver pour construire ces accompagnements à vos côtés.

Anne-Lyse Cohen et Florence Dupuis

POUR VOS FORMATIONS, CHOISISSEZ LE RÉSEAU UNIOPSS URIOPSS !

Implanté sur l'ensemble du territoire, *le Réseau UNIOPSS-URIOPSS unit les associations, des secteurs sanitaire, social et médico-social pour développer les* ***solidarités.***

La force de notre réseau est d'apporter des ***réponses adaptées*** *au plus près des besoins et attentes des adhérents grâce à une* ***analyse transversale*** *des politiques publiques nationales et territoriales et à une* ***expertise technique*** *dans tous les domaines d'activités.*

NOTRE VALEUR AJOUTEE

Une offre de formation adaptée aux acteurs privés non lucratifs et aux secteurs sanitaire, social et médico-social, qui s'appuie sur :

- **Une connaissance fine** des enjeux territoriaux des différents secteurs.
- **Une double-approche** : technique et politique.
- **Une anticipation** des évolutions du secteur et une adaptation constante des services aux réalités des associations et de leurs équipes.

Un réseau d'intervenants experts issus de notre secteur qui accompagne au quotidien les associations, établissements et services (conseillers techniques des URIOPSS, juristes, responsables de formation...), et propose:

- De permettre aux **salariés** d'améliorer et de donner du sens à leurs pratiques professionnelles.
- D'aider **les bénévoles** à s'engager et exercer leurs missions.
- De mettre en place des **prestations sur-mesure,** adaptées à tout type de demandes grâce à des **formations intra-établissements.**
- De faciliter l'accès à la formation par une **offre commune proposée partout en France** (y compris dans les DOM).

2019

782 formations réalisées

7292 personnes formées

227 formateurs mobilisés

LE RÉSEAU UNIOPSS-URIOPSS FRANCHIT UNE NOUVELLE ETAPE !

Au 1er janvier 2022, les organismes de formation qui réalisent des actions concourant au développement des compétences devront, s'ils veulent bénéficier de fonds publics ou mutualisés, répondre à une obligation de certification dénommée QUALIOPI.
Cette certification permet d'attester de la qualité des processus mis en œuvre pour les actions de formation professionnelle continue, sur la base des critères retenus dans un référentiel national qualité. Il s'agit d'un gage de fiabilité, d'efficience et de reconnaissance pour les stagiaires, les associations de solidarité et de santé, ainsi que pour les financeurs.

A la suite de la mise en place d'une démarche qualité lui permettant d'obtenir un référencement Datadock en 2016, l'URIOPSS PACA et Corse poursuit son engagement dans cette démarche qualité en vue d'obtenir la certification QUALIOPI en 2021.

Qualiopi processus certifié

NOTRE SAVOIR-FAIRE

Nous envisageons nos interventions selon un processus qui se construit avec vous de la façon suivante :

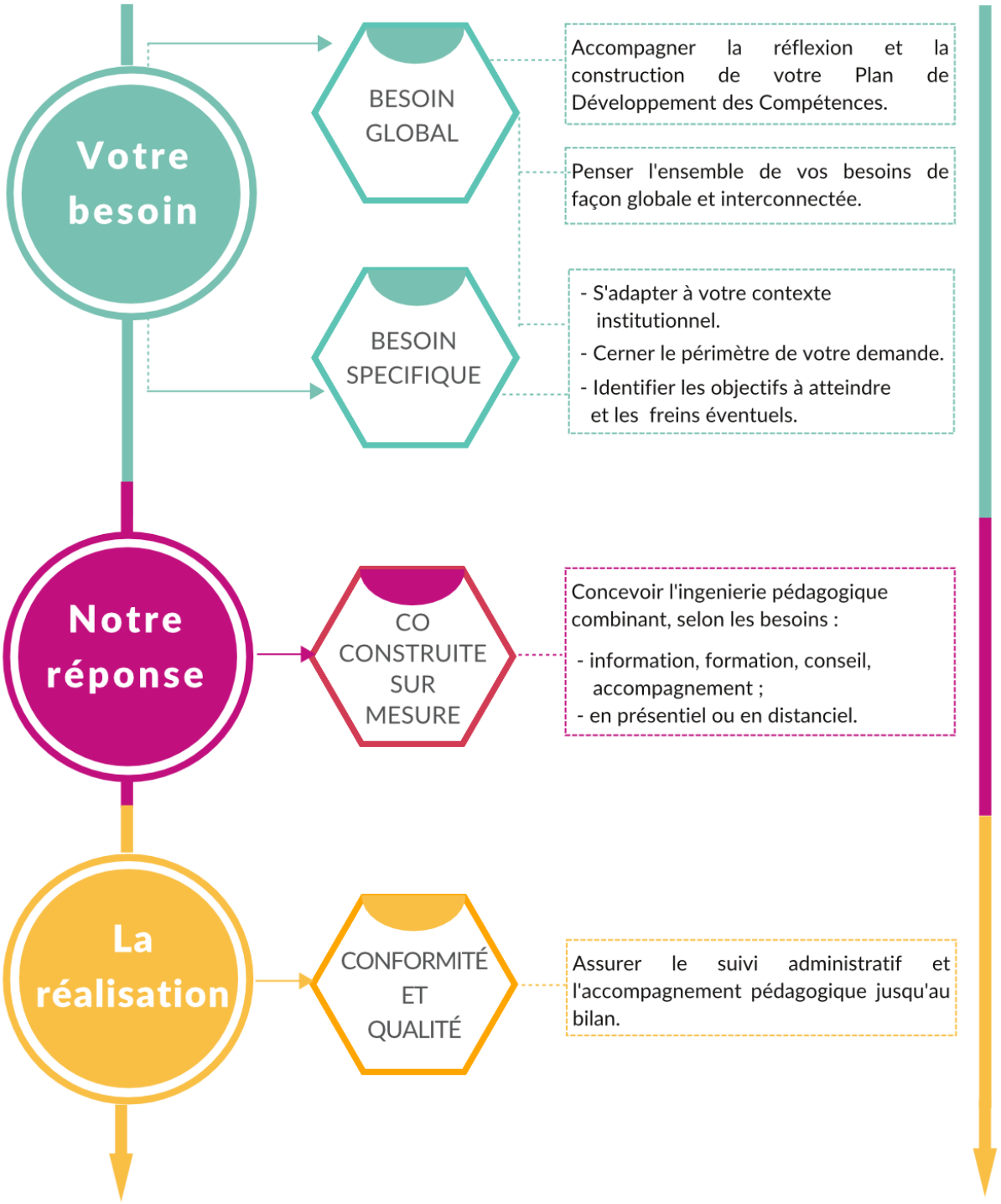

L'URIOPSS met à disposition de ses adhérents des **SERVICES COMPLÉMENTAIRES** pour un **PARCOURS SUR MESURE** pouvant **COMBINER DES INTERVENTIONS** selon **DIFFÉRENTES MODALITÉS.**

Information

CONTEXTE
Pour obtenir des informations spécifiques et ciblées correspondant à un besoin particulier

CONTENU
Apports théoriques

DURÉE
Moins de deux heures

FORMAT
Présentation et questions-réponses

Formation

CONTEXTE
Pour mettre à jour ses connaissances ou se perfectionner, acquérir de nouvelles compétences

CONTENU
Alternance d'apports théoriques, pratiques, mises en situation, études de cas...

DURÉE
Adaptée aux besoins (de 2h00 à plusieurs jours)

FORMAT
En présentiel, en distanciel, en blended-learning...*

**Alternance des deux modalités avec des temps de travail inter sessions*

Accompagnement

CONTEXTE
Pour vous aider dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'un projet, pour faire face à une problématique institutionnelle, pour anticiper des changements, pour restructurer vos organisations...

CONTENU
Accompagnement via du conseil, appui technique, aide à la réflexion, à la conception, à la mise en oeuvre

DURÉE
Adaptée aux besoins (de 2h00 à plusieurs jours)

FORMAT
En face à face, à distance (téléphone ou visio), en entretien individuel, en temps collectif, en séminaire...

Des temps de suivi, d'évaluation et de régulation pourront s'articuler avec ces différentes modalités d'intervention.

NOS COMPETÉNCES

Pilotage & gouvernance associative

- Gouvernance associative
- Recherche de fonds privés
- Amélioration continue de la qualité
- Approche sociologique de l'évaluation interne
- Démarche d'évaluation externe
- DUD (Document Unique de Délégation)
- Démarche prospective
- Stratégie de communication
- Stratégie et projet associatif
- Projet d'établissement ou de service
- Regroupement, fusion, rapprochement, coopération
- RGPD, DPO

Management des organisations

- Processus et entretien de recrutement
- RPS (Risques Psycho-Sociaux)
- DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels)
- Prévention et gestion des conflits
- Conduite du changement
- Gestion du stress
- Régulation émotionnelle et discernement en environnement complexe et contraint
- Dynamiser les relations professionnelles au sein de son équipe, de son institution, de son réseau
- Coopération, collaboration et relations bienveillantes

Droit social

- Fondamentaux en droit du travail
- CDD et contrats à temps partiel
- Réforme de la formation professionnelle 2018
- Conventions collectives du secteur
- Actualiser ses techniques de paie
- Gestion et aménagement du temps de travail
- Droit à la déconnexion

Gestion, comptabilité, tarification

- Élaborer le compte administratif
- Etat Prévisionnels des Recettes et des Dépenses (EPRD)
- Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD)
- Plan Pluriannuel de Financement (PPF)
- Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)
- Mettre en œuvre l'analyse financière

Tous secteurs

- Fondamentaux du secteur
- Secret professionnel et partage d'informations
- Ecrits professionnels
- Bientraitance
- Participation des personnes accueillies

Personnes en situation de handicap

- Panorama des réformes (transformation de l'offre, Réponse Accompagnement Pour Tous…)
- L'inclusion scolaire ou professionnelle

Personnes âgées

- Repérage de la fragilité et de la vulnérabilité
- Addictions chez la personne âgée

Enfance - Famille

- La réglementation relative aux Mineurs Non Accompagnés (MNA)
- L'actualités autour des jeunes majeurs

Lutte contre les exclusions - Santé

- Maintenir la relation d'accompagnement des personnes dépendantes (addictions)

CALENDRIER 2021

DATE	THÉME	INTERVENANTS
Février		
4	Sécuriser le circuit du médicament	Michel Massal
9	Élaborer le compte administratif	Luc Mauduit
18	Les congés payés et jours fériés	Sophie Rezzi / Emmanuelle Ausina
Mars		
25	Actualités en droit du travail	Sophie Rezzi / Emmanuelle Ausina
Avril		
22	Le Comité Social et Économique	Sophie Rezzi / Emmanuelle Ausina
Mai		
20	Répondre à un appel à projet	Cécile Bénézet
Juin		
24	Actualités en droit du travail	Sophie Rezzi / Emmanuelle Ausina
Septembre		
16	Établir le budget prévisionnel	Luc Mauduit
Octobre		
14	La Convention Collective du 15 mars 1966	Sophie Rezzi / Emmanuelle Ausina
Novembre		
18 &19	La BDES & les outils de pilotage RH	Catherine Audias
25	La Convention Collective du 31 octobre 1951	Sophie Rezzi / Emmanuelle Ausina
Décembre		
2 & 3	Maîtriser les spécificités comptables et financières	Luc Mauduit
16	Actualités en droit du travail	Sophie Rezzi / Emmanuelle Ausina

VOS INTERLOCUTRICES SONT LÁ POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS TOUS VOS PROJETS :

Vos contacts :

Florence Dupuis (INTER)
Assistante formation - 04 96 11 02 26 - f.dupuis@uriopss-pacac.fr
Anne-Lyse Cohen (INTRA)
Conseillère technique formation - 04 96 11 02 25 - al.cohen@uriopss-pacac.fr

OFFRE DE FORMATIONS 2021

PILOTAGE ET GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

Répondre à un appel à projet	20 mai	280 € *	Cécile Bénézet
La transformation de l'offre médico-sociale dans le champ du handicap	sur demande	280 €	Jessica Vieljus
La démarche prospective	sur demande	280 €	Géraldine Meyer et un conseiller technique
Les enjeux et les étapes d'un rapprochement	sur demande		Hélène Gibert

DROIT SOCIAL

Le Comité Social et Économique	22 avril	280 €	Emmanuelle Ausina Sophie Rezzi
Actualités en droit du travail	25 mars & 24 juin & 16 décembre	840 €	Emmanuelle Ausina Sophie Rezzi
Les congés payés et jours fériés	18 février	280 €*	Emmanuelle Ausina Sophie Rezzi
La convention collective du 15 mars 1966	14 octobre	280 €	Emmanuelle Ausina Sophie Rezzi
La convention collective du 31 octobre 1951	25 novembre	280 €	Emmanuelle Ausina Sophie Rezzi
Prévenir les contentieux et les situations conflictuelles	sur demande	280 €	Virginie Aldias
La méthodologie de conduite de projet	sur demande		Stéphanie Berthié
Actualiser ses techniques de paie	sur demande		Catherine Audias

MANAGEMENT DES ORGANISATIONS

La BDES et les outils de pilotage RH	18 & 19 novembre	560 €	Catherine Audias
Le plan de prévention des risques professionnels	sur demande	280 €	Catherine Audias
La prévention et la gestion des conflits	sur demande		Michel Carbonara, Marie Hélène Marquez-Ramondou, Chantal Sergent, Delphine Tariot

GESTION, COMPTABILITÉ, TARIFICATION

Élaborer le compte administratif	**9 février**	280 €	Luc Mauduit
Établir le budget prévisionnel	**16 septembre**	280 €	Luc Mauduit
Maîtriser les spécificités comptables et financières du secteur	**2 & 3 décembre**	560 €	Luc Mauduit
CPOM et EPRD	**sur demande**	280 €	Luc Mauduit
L'analyse financière en lien avec l'EPRD	**sur demande**	280 €	Luc Mauduit
Du cycle budgétaire classique à l'EPRD	**sur demande**	280 €	Luc Mauduit
Elaborer l'ERRD	**sur demande**	280 €	Luc Mauduit
SERAFIN-PH	**sur demande**	280 €	Conseiller technique

PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Sécuriser le circuit du médicament	**4 février**	280 €	Michel Massal
Le secret professionnel et le partage d'informations	**sur demande**	280 €	Michel Carbonara
Référent harcèlement sexuel et agissements sexistes (2 jours)	**sur demande**	560 €	Daniela Levy
Réflexivité dans l'intervention sociale	**sur demande**	280 €	Francis Vernède
Alcool et Drogues : comment maintenir la relation d'accompagnement ?	**sur demande**	280 €	Francis Vernède

INTELLIGENCE COLLECTIVE

Conduite du changement	**sur demande**	selon la durée	Michel Carbonara

Tarifs :

Dirigeant salarié : 280 € / jour / salarié

*Dirigeant bénévole : 198 €/ jour - A partir du 2ème inscrit bénévole : 99 € / jour / personne

Répondre à un appel à projet

Contexte

- *La loi du 21 juillet 2009 dite loi « Hôpital Patient Santé Territoire » introduit une nouvelle procédure d'autorisation pour la création, la transformation ou l'extension des établissements et services par appels à projets. Incontournable pour adapter et faire évoluer une association gestionnaire dans son offre de réponse aux besoins des personnes accompagnées, cette procédure en évolution doit être maîtrisée.*

Objectifs

- **Connaître les dispositions relatives à la procédure d'autorisation**
- **Maîtriser la procédure d'appel à projet**
- **Acquérir la méthodologie pour des réponses adaptées et cohérentes**
- **Soutenir son projet devant une commission**

Programme

- **Contexte général**
  - Historique, cadre règlementaire et évolutions de la procédure d'autorisation
  - Les établissements concernés et les autorités compétentes

- **Procédure d'appels à projets**
  - Les étapes clés : du calendrier des appels à projets à l'arrêté d'autorisation
  - Les évolutions récentes et les autres procédures : appel à candidature et appel à manifestation d'intérêt

- **Soutenir son projet devant la commission de sélection**
  - Les précautions à prendre en amont
  - Le déroulement de l'audition : présentation du déroulement d'une séance de la commission de sélection d'appel à projet,
  - Les bonnes pratiques : conseils sur la présentation de son dossier
    - Montrer que les réponses apportées correspondent aux attentes du cahier des charges
    - Valoriser les aspects novateurs de sa réponse

Date(s) :
Inter : 20 mai 2021
Intra : date(s) à fixer avec l'adhérent

Lieu :
Inter : URIOPSS - Marseille
Intra : dans vos locaux ou dans les locaux de l'URIOPSS

Durée :
Inter : 1 jour - 7 heures
Intra : selon vos besoins

Coût :
Inter :
- **Dirigeants salariés : 280 €**
- **Dirigeants bénévoles : 198 € (*)**

(*) A partir du 2ème inscrit bénévole : 99 €/personne

Intra : selon la durée

Public :
Dirigeants bénévoles, dirigeants salariés, chefs de service
12 personnes maximum par groupe

Méthodes pédagogiques :
- **Apports de connaissances théoriques, exposés**
- **Échanges entre participants**
- **Étude de cas, cas pratiques**

Intervenante:
Cécile BENEZET,
Conseillère technique de l'URIOPSS PACA et Corse, Enfance - Famille et droit des personnes

La transformation de l'offre médico-sociale dans le champ du handicap

Logique, leviers et impacts

Contexte

- *Dans un contexte d'évolution rapide des politiques publiques, il est important à la fois pour les administrateurs, les gestionnaires de structures ainsi que les professionnels de terrain de connaitre les enjeux de la transformation de l'offre, l'articulation entre les différents leviers de cette transformation ainsi que leurs impacts sur les associations, sur les professionnels et sur les personnes accompagnées.*
- *Le programme de la formation sera ainsi adapté en fonction du public concerné (administrateurs, gestionnaires de structures ou professionnels de terrain).*

Objectifs

- **Connaître l'évolution des politiques publiques dans le champ du handicap et les appréhender sous l'angle de la transformation de l'offre;**
- **Appréhender les différents leviers de la transformation de l'offre et leur articulation ;**
- **S'approprier les impacts de cette transformation pour les associations, les professionnels et les personnes accompagnées.**

Programme

- **Logique de la transformation de l'offre médico-sociale**
  - Au niveau national
    - Focus sur la Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT)
    - Textes de référence (Stratégie quinquennale d'évolution de l'offre médico-sociale 2017/2021, Circulaire du 2 mai 2017 relative à la transformation de l'offre des personnes handicapées etc.)
  - Au niveau territorial
    - Priorités d'actions régionales (ARS)
    - Priorités d'actions départementales (Conseil départemental)
- **Les leviers de la transformation de l'offre médico-sociale**
  - CPOM
  - Réforme des nomenclatures
  - Réforme de la tarification SERAFIN - PH
  - Fonctionnement en dispositifs
  - Dispositifs de coordination (PCPE, Communautés 360 etc.)
  - Nouvelle offre de service (école inclusive, habitat inclusif,..)
  - Système d'Informations
  - Etc .
- **Les impacts de la transformation de l'offre médico-sociale**
  - Pour les associations (au niveau du projet associatif)
  - Pour les professionnels gestionnaires et les professionnels de terrain (au niveau du projet d'établissement)

Date(s) :
Inter : date à fixer en fonction des sollicitations
Intra : date(s) à fixer avec l'adhérent

Lieu :
Inter : URIOPSS - Marseille
Intra : dans vos locaux ou dans les locaux de l'URIOPSS

Durée :
Inter : 1 jour - 7 heures
Intra : selon vos besoins

Coût :
Inter :
- **Dirigeants salariés : 280 €**
- **Dirigeants bénévoles : 198 € (*)**

(*) A partir du 2ème inscrit bénévole : 99 €/personne
Intra : selon la durée

Public :
Administrateurs, direction, chefs de service, professionnels de terrain
12 personnes maximum par groupe

Méthodes pédagogiques :
- **Apports de connaissances**
- **Échanges entre participants**
- **Travaux en sous-groupes**

Intervenante:
Jessica VIELJUS,
Conseillère technique de l'URIOPSS PACA et Corse, Personnes en situation de handicap

La démarche prospective
Se préparer aujourd'hui pour demain

Contexte

Dans un environnement toujours plus complexe, marqué notamment par des contraintes techniques lourdes, l'intérêt de la prospective consiste à identifier les marges de manœuvre, les choix possibles et les leviers pour agir.

Les associations sont amenées à penser le moyen terme avec les obligations de recourir aux CPOM, de s'inscrire dans des nouvelles logiques de parcours et donc de coopérations avec d'autres acteurs.

La démarche proposée débute par un "déformatage" des raisonnements usuels et se poursuit, avec la méthode des scénarios, sur une réouverture des perspectives.

La prospective est donc une ressource pour alimenter les projets associatifs (à écrire ou à revisiter) en recherche de sens et de perspective.

Objectifs

- **Connaître la démarche prospective pour appréhender son potentiel dans les associations.**
- **Acquérir des compétences méthodologiques pour animer une réflexion en interne, pour alimenter les projets de l'association.**
- **Expérimenter les outils permettant la mise en œuvre de la démarche prospective.**
- **A l'issue de cette formation, le participant sera capable d'initier une démarche prospective au sein de son association.**

Programme

- **Présentation du contexte et des enjeux pour les associations du secteur en lien avec la planification régionale**
- **La prospective en association : philosophie générale**
- **La démarche méthodologique (construire des scenarios et identifier les leviers)**
- **Comment préparer une démarche de prospective concrète en association**
- **Anticiper les effets de la démarche prospective dans une association**

Date(s) :
Inter : date à fixer en fonction des sollicitations
Intra : date(s) à fixer avec l'adhérent

Lieu :
Inter : URIOPSS - Marseille
Intra : dans vos locaux ou dans les locaux de l'URIOPSS

Durée :
Inter : 1 jour – 7 heures
Intra : selon vos besoins

Coût :
Inter :
- **Dirigeants salariés : 280 €**
- **Dirigeants bénévoles : 198 € (*)**

(*) A partir du 2ème inscrit bénévole : 99 €/personne

Intra : selon la durée

Public :
Dirigeant bénévoles et salariés, encadrement intermédiaire, personnes en charge de projets d'associations, d'établissements ou de services

Méthodes pédagogiques :
- **Apports de connaissances théoriques, exposés**
- **Echanges de pratiques entre participants**
- **Outils d'application et méthodes de mise en œuvre**

Intervenante :
Géraldine MEYER,
Directrice de l'URIOPSS PACA et Corse et un conseiller technique

Les enjeux et les étapes d'un rapprochement entre associations

Focus sur la fusion

Contexte

- *Cette formation a pour objet de présenter les éléments incontournables (lois, méthodologie et enjeux) à connaître avant ou en cours de projet de rapprochement entre associations.*

Objectifs

- **Repérer le cadre légal**
- **Distinguer les différentes modalités de fusion et les alternatives en termes de coopération**
- **Acquérir une méthodologie de mise en œuvre**
- **Repérer les enjeux**

Programme

- **Contexte**
  - Environnement institutionnel et sociétal (coopération, décloisonnement, transparence, efficience, concurrence, etc)
  - Cadre réglementaire
  - Fusion-absorption, fusion-création, GCSMS, transfert partiel d'actif, etc

- **Enjeux**
  - Opportunités (gouvernance, organisation managériale, développement et innovations, partenariat, liens avec les enjeux et les orientations du secteur
  - Points de vigilance (financier, ressources humaines, gouvernance, Risques Psycho Sociaux, Qualité de Vie au Travail, Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences et plan de développement des compétences, environnement, communication)

- **Etapes d'une fusion**
  - Se découvrir (gouvernance et direction)
  - Projeter la fusion (tutelles, diagnostic, projet de traité, rétroplanning)
  - Les démarches de la fusion (respect du calendrier légal, démarches juridiques, instances, communication, transfert financier et RH)
  - Suivre, accompagner et évaluer

En option, 2ème journée :

- **Conséquences sur les contrats de travail**

- **Conséquences sur les relations collectives de travail :**
  - la période transitoire
  - la définition des avantages acquis à titre collectif
  - les impacts sur l'application des conventions collectives et des accords collectifs
  - négocier les accords de transition et accords de substitution

Tourner SVP

Date(s) :
Intra : date(s) à fixer avec l'adhérent
Inter : date à fixer en fonction des sollicitations

Lieu :
Inter : URIOPSS - Marseille
Intra : dans vos locaux ou dans les locaux de l'URIOPSS

Durée :
Inter : 1 jour – 7 heures
Intra : selon vos besoins

Coût :
Inter :
- **Dirigeants salariés : 280 €**
- **Dirigeants bénévoles : 198 € (*)**

(*) A partir du 2ème inscrit bénévole : 99 €/personne
Intra : selon la durée

Public :
Administrateurs, directeurs et cadres
12 personnes maximum par groupe

Méthodes pédagogiques :
- **Apports de connaissances**
- **Recueil des attentes des participants en amont**
- **Évaluation des acquis tout au long de la formation (quizz, étude de cas, mise en situation professionnelle, jeux de rôle, débriefing)**

Intervenante :
Hélène Gibert,
Consultante Formatrice, pilotage de projet et ingénierie sociale

Programme (suite)

- **Impacts des fusions sur les régimes de protection sociale complémentaire :**
  - conséquences sur l'affiliation auprès des caisses ARRCO et AGIRC
  - l'unification des adhésions et la mise en place d'un statut commun
  - conséquences sur les contrats d'assurance
  - incidences sur les modalités de mise en place de ces régimes

- **Anticiper et maîtriser les coûts**

En option : Auto diagnostic ou pré diagnostic d'une durée de 3h00

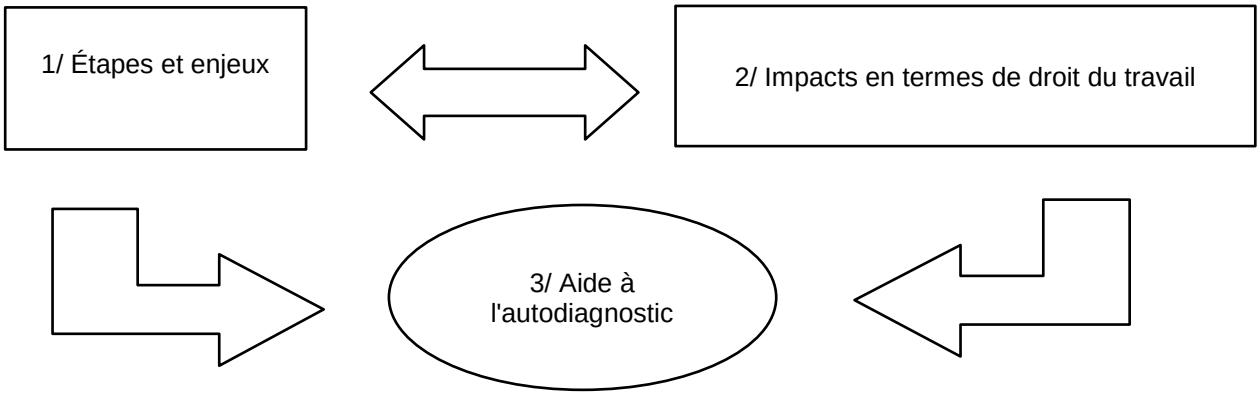

Le Comité Social et Economique (CSE) dans les entreprises d'au moins 50 salariés

Obligations et fonctionnement

Contexte

- *La réforme du code du travail (Ordonnances Macron) a fusionné l'ensemble des anciennes Institutions Représentatives du Personnel en une seule instance : le Comité Social et Économique (CSE).*
  Partenaires du dialogue social interne de toute organisation employeur, l'Institution Représentative du Personnel (IRP) est incontournable. Mettre en place et gérer les relations avec cette dernière nécessite l'acquisition de connaissances juridiques.

Objectifs

- **Connaître les règles de mise en place du Comité Social et Économique**
- **Maîtriser le fonctionnement et les missions du Comité Social et Économique et du Conseil d'Entreprise**

Programme

- **Mise en place du Comité Social et Économique**
  - Le seuil d'effectif
  - Le niveau de mise en place (CSE central et CSE d'établissements)
  - La composition
  - Les élections
  - Les différentes commissions
  - Les représentants de proximité

- **Fonctionnement et moyens du Comité Social et Économique**
  - Les attributs de la personnalité juridique
  - Les attributions
  - L'organisation interne
  - Les informations /consultations
  - Les moyens d'action (heures de délégation, etc.)
  - L'organisation des réunions
  - La BDES

- **Le Conseil d'entreprise**
  - Définition et mise en place
  - Les fonctions
  - L'organisation interne
  - Son rôle dans la négociation

Date(s) :
Inter : 22 avril 2021
Intra : date(s) à fixer avec l'adhérent

Lieu :
Inter : URIOPSS - Marseille
Intra : dans vos locaux ou dans les locaux de l'URIOPSS

Durée :
Inter : 1 jour – 7 heures
Intra : selon vos besoins

Coût :
Inter :
- **Dirigeants salariés : 280 €**
- **Dirigeants bénévoles : 198 €***
  A partir du 2ème inscrit bénévole : 99 €/personne

Intra : selon la durée

Public :
Présidents, directeurs généraux, direction, chefs de service responsable RH
12 personnes maximum par groupe

Méthodes pédagogiques :
- **Apports de connaissances**
- **Échanges sur les pratiques et recherche en groupe des solutions concrètes aux questions posées**
- **Exposés des décisions de la cour de cassation**

Intervenante :
Emmanuelle AUSINA ou Sophie REZZI,
Conseillères techniques de l'URIOPSS PACA et Corse, Droit social, droit associatif

Actualités en droit du travail

Séminaire de formation

Contexte

- *Ce cycle de formation vous permettra de mettre à jour vos connaissances sur les réformes en cours, sur les actualités conventionnelles (Branche du secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif, Branche de l'aide à domicile) et d'anticiper leurs impacts au sein de votre structure.*

Objectifs

- **Actualiser ses connaissances en droit du travail**
- **Connaître les réformes en cours et anticiper leur mise en œuvre**

Programme

- **Le programme s'établit en fonction de :**
  - L'actualité législative et règlementaire
  - L'actualité conventionnelle (accords de branche - avenants des Conventions Collectives)
  - L'actualité jurisprudentielle

Exemple de programme (juin 2020)

Actualité législative et règlementaire

- **Dispositions en lien avec la crise sanitaire:**
  - Gestion des arrêts de travail
  - Activité partielle
  - Télétravail
  - Les mesures dérogatoires en matière de congés payés, durée du travail
  - Les mesures dérogatoires en matière de formation professionnelle
  - Les mesures dérogatoires en matière de médecine du travail
  - Les incidences sur les relations collectives de travail
  - Les primes
- **Dispositions hors crise sanitaire**
  - Loi de financement de la sécurité sociale pour 2020
  - Apprentissage
  - CDD multi remplacement
  - Congé de présence parentale, congé de proche aidant
  - Loi d'orientation des mobilités
  - Congés supplémentaires pour décès d'un enfant

Date(s) :
Inter : 25 mars & 24 juin &16 décembre 2021

Lieu :
Inter : URIOPSS - Marseille
Intra : dans vos locaux ou dans ceux de l'URIOPSS selon la pertinence

Durée :
Inter : 3 jours – 21 heures
Intra : selon vos besoins

Coût :
- **Dirigeants salariés : 840 €**
- **Dirigeants bénévoles : 594 €***
  A partir du 2ème inscrit : 297 €/personne

Public :
Présidents, directeurs généraux, direction, chefs de service responsable RH

Méthodes pédagogiques :
- **Apports de connaissances**
- **Échanges sur les pratiques et recherche en groupe des solutions concrètes aux questions posées**
- **Exposés des décisions de la cour de cassation**

Intervenantes :
Emmanuelle AUSINA ou Sophie REZZI,
Conseillères techniques de l'URIOPSS PACA et Corse, Droit social, droit associatif

Les congés payés et jours fériés

Optimiser la gestion de ces absences

Contexte

- *La gestion des congés payés et des jours fériés est un sujet incontournable pour les employeurs. Cela suppose de maîtriser les dispositions du code du travail et des conventions collectives du secteur (branches du secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif / aide à domicile)*

Objectifs

- **Acquérir les connaissances relatives à la règlementation des différents congés, en application des conventions collectives et du code du travail**
- **Maîtriser le décompte, la prise et l'indemnisation des congés payés**

Programme

- **Congés payés**
  - Période de référence
  - Durée des congés
    . Décompte des congés
    . Définition et exemple des jours ouvrables et des jours ouvrés
    . Cas particulier des salariés à temps partiel
  - Congés supplémentaires
    . Congés légaux
    . Congés conventionnels
  - La prise des congés
    . Ordre des congés, affichage, fermeture
    . Incidence des absences sur la prise des congés
    . Incidence du préavis sur les congés payés
    . La prise des congés par anticipation
  - L'indemnisation des congés payés
    . La règle du dixième
    . La règle du maintien de salaire

- **Les jours fériés**
  - Le régime juridique des jours fériés dans les conventions collectives

- **Les congés maternité, paternité, congé parental d'éducation, congés pour événements familiaux**
  - Régime juridique
  - Durée
  - Incidence sur le contrat de travail

Date(s) :
Inter : 18 février 2021
Intra : date(s) à fixer avec l'adhérent

Lieu :
Inter: URIOPSS - Marseille
Intra: dans vos locaux ou dans les locaux de l'URIOPSS

Durée :
Inter: 1 jour – 7 heures
Intra: selon vos besoins

Coût :
Inter: 280 €
Intra: selon la durée

Public :
Directeurs généraux, directeurs, chefs de service, responsables RH, personnels administratifs
12 personnes maximum par groupe

Méthodes pédagogiques :
- **Apports de connaissances**
- **Échanges sur les pratiques et recherche en groupe de solutions concrètes aux questions posées**
- **Étude de cas**

Intervenante :
Emmanuelle AUSINA ou Sophie REZZI,
Conseillères techniques de l'URIOPSS PACA et Corse, Droit social, droit associatif

La convention collective du 15 mars 1966

Contexte

- *Cette formation a pour objet d'expliciter aux employeurs les principales mesures issues de la Convention Collective du 15 mars 1966, y compris dans ses articulations avec le code du travail lorsque celui-ci s'avère plus favorable.*

Objectifs

- **Acquérir des méthodes d'utilisation et de lecture de la convention collective du 15 mars 1966**
- **Analyser la portée et le contenu du texte conventionnel**
- **Mesurer leurs écarts avec les dispositions générales du Code du travail**

Programme

- **Introduction**

  - La hiérarchie des normes
  - Les modalités d'application de la convention collective

- **Analyse du dispositif conventionnel**

  - Le champ d'application
  - Les relations collectives de travail
  - L'embauche
    . La période d'essai
    . Le contrat de travail
    . La reprise d'ancienneté
  - La durée du travail
    . Les durées maximales
    . Les repos
    . Le travail de nuit
    . Les astreintes
  - Le droit disciplinaire
    . Les spécificités conventionnelles
  - Les congés et les absences
    . Les congés payés
    . Les congés pour évènements familiaux
    . Les absences pour maladie
    . L'accident du travail
    . L'indemnisation
    . Les éléments de rémunération

  - La rupture du contrat de travail
    . L'indemnisation

Date(s) :
Inter : 14 octobre 2021
Intra : date(s) à fixer avec l'adhérent

Lieu :
Inter : URIOPSS - Marseille
Intra : dans vos locaux ou dans les locaux de l'URIOPSS

Durée :
Inter: 1 jour – 7 heures
Intra : selon vos besoins

Coût :
Inter : 280 €
Intra : selon la durée

Public :
Directeurs généraux, direction, chefs de service, responsables RH, personnels administratifs
12 personnes maximum par groupe

Méthodes pédagogiques :
- **Présentation des textes**
- **Échanges autour des questions ou des cas rapportés par les participants**

Intervenantes :
Emmanuelle AUSINA ou Sophie REZZI,
Conseillères techniques de l'URIOPSS PACA et Corse, Droit social, droit associatif

Recommandation :
Nous vous conseillons de vous munir de votre convention collective

La convention collective du 31 octobre 1951

Contexte

- *Cette formation a pour objet d'expliciter aux employeurs les principales mesures issues de la Convention Collective du 31 octobre 1951, y compris dans ses articulations avec le code du travail lorsque celui-ci s'avère plus favorable.*

Objectifs

- **Acquérir des méthodes d'utilisation et de lecture de la convention collective du 31 octobre 1951**
- **Analyser la portée et le contenu du texte conventionnel**
- **S'approprier les évolutions de la convention collective du 31 octobre 1951**

Programme

- **Introduction**
  - La hiérarchie des normes
  - Les modalités d'application de la convention collectiv
  - Les évolutions de la convention collective

- **Analyse du dispositif conventionnel**
  - Le champ d'application
  - Les relations collectives de travail
  - L'embauche
    . La période d'essai
    . Le contrat de travail
    . La reprise d'ancienneté
  - La durée du travail
    . Les durées maximales
    . Les repos
    . Le travail de nuit
    . Les astreintes
  - Le droit disciplinaire
    . Les spécificités conventionnelles
  - Les congés et les absences
    . Les congés payés
    . Les congés pour évènements familiaux
    . Les absences pour maladie
    . L'accident du travail
    . L'indemnisation
    . Les éléments de rémunération
  - La rupture du contrat de travail
    . L'indemnisation

Date(s) :
Inter : 25 novembre 2021
Intra : date(s) à fixer avec l'adhérent

Lieu :
Inter : URIOPSS - Marseille
Intra : dans vos locaux ou dans les locaux de l'URIOPSS

Durée :
Inter : 1 jour – 7 heures
Intra : selon vos besoins

Coût :
Inter : 280 €
Intra : selon la durée

Public :
Directeurs généraux, direction, chefs de service, responsables RH, personnels administratifs
12 personnes maximum par groupe

Méthodes pédagogiques :
- **Apports de connaissances, exposés**
- **Echanges autour des questions ou des cas rapportés par les participants**

Intervenante :
Emmanuelle AUSINA ou Sophie REZZI, Conseillères techniques de l'URIOPSS PACA et Corse, Droit social, droit associatif

Recommandation :
Nous vous conseillons de vous munir de votre convention collective

Prévenir les contentieux et les situations conflictuelles

La gestion des plaintes et insatisfactions

Contexte

- *Les plaintes et insatisfactions font partie des droits des usagers. Au cœur de la démarche de bientraitance, leur gestion est un formidable levier d'amélioration de l'accompagnement des usagers et de la cohésion d'équipe. Car tout l'enjeu réside dans la prévention des conflits et dans leur gestion transparente afin d'en tirer bénéfice au quotidien.*
- *Dans une société où la parole se libère et où les avis s'expriment plus facilement, gérer ces plaintes et insatisfactions devient incontournable.*

Objectifs

- **Comprendre l'importance de la gestion des plaintes et réclamations pour améliorer l'accompagnement des usagers**
- **Prévenir les contentieux et situations conflictuelles ainsi que leurs conséquences**
- **Apprendre à communiquer avec les différents acteurs**
- **Mettre en place un dispositif de gestion des plaintes et des réclamations**

Programme

- **Plaintes, insatisfactions, réclamations, contentieux**
  - Définitions
  - Pourquoi organiser leur recueil
    - Mise en place d'une culture de l'écoute,
    - Transparence et démarche de bientraitance,
    - Moyen d'information et outil de progression.
  - Comment les analyser et dans quels buts ?
  - Les différentes modalités de traitement

- **Comment prévenir et résoudre les litiges et conflits**
  - La relation avec le plaignant
    - Désamorcer le conflit par l'échange
    - Adopter un discours adapté : comment être en phase avec son interlocuteur ?
  - La relation avec l'équipe
    - L'enquête interne
    - Adapter son comportement pour mobiliser l'équipe
  - Les modalités de résolution
  - La traçabilité
  - Le maintien du lien entre l'usager et les professionnels après un conflit

- **Spécificités**
  - La problématique des réseaux sociaux et des avis sur internet
  - La discordance d'appréciation entre l'usager et son entourage
  - La saisine du défenseur des droits

- **Ateliers pratiques : analyse de cas concrets et de jurisprudence**

Date(s) :
Inter : date à fixer en fonction des sollicitations
Intra : date(s) à fixer avec l'adhérent

Lieu :
Inter : URIOPSS - Marseille
Intra : dans vos locaux ou dans les locaux de l'URIOPSS

Durée :
Inter : 1 jour – 7 heures
Intra : selon vos besoins

Coût :
Inter :
- **Dirigeants salariés : 280 €**
- **Dirigeants bénévoles : 198 €***
  A partir du 2ème inscrit bénévole : 99 €/personne

Intra : selon la durée

Public :
Présidents, directeurs généraux, direction, chefs de service
12 personnes maximum par groupe

Méthodes pédagogiques :
- **Apports de connaissances**
- **Recueil des attentes des participants en amont**
- **Évaluation des acquis tout au long de la formation (quizz, études de cas, mise en situation professionnelle, jeux de rôle, débriefing)**

Intervenante :
Virginie ALDIAS,
Consultante formatrice, affaires juridiques

La méthodologie de conduite de projet

Contexte

- *Dans le secteur médico-social, nous sommes de plus en plus amenés à innover en diversifiant les modes d'accompagnements pour une meilleure adaptation aux évolutions du secteur et aux besoins, demandes et attentes des personnes accompagnées. L'appropriation de la méthodologie de projet devient alors un enjeu incontournable pour enclencher ce processus de changement attendu dans notre secteur.*
  Cette formation permettra un accompagnement personnalisé dans la conception, la planification, le pilotage et l'évaluation de vos projets.

Objectifs

- **S'approprier les différentes phases d'un projet**
- **Mettre en œuvre le travail en partenariat et en réseau**
- **Savoir construire une démarche d'évaluation**
- **S'initier aux outils de pilotage, communication et planification de projet**

Programme

Cette formation sera composée de 3 modalités de travail en alternance (blended learning) :

- **1ère modalité : Présentiel**
  Ce temps proposera des apports théoriques et la construction des outils nécessaires à chaque phase du projet en fonction de l'état d'avancée de l'équipe :
  - Le contexte, le territoire, l'environnement (acteurs, politiques, territoire) du projet
  - L'identification du problème (besoins, demandes, attentes des personnes accueillies)
  - Le travail en réseau, partenariat
  - L'état des lieux (outils de recueil et d'analyse, besoins, demandes et attentes), analyse des risques
  - Le diagnostic partagé
  - La finalité – visée du projet
  - Le programme d'action, les objectifs, les ressources humaines, matérielles, financières
  - La démarche d'évaluation, le pilotage du projet et ses outils, sa communication et sa planification
- **2nde modalité : Travail intersession : communauté virtuelle**
  Le groupe ainsi constitué composera l'équipe projet. Chaque participant élaborera les différents outils nécessaires au développement du projet et les soumettra à la formatrice. Une e-communauté sera créée pour favoriser les échanges entre les membres du groupe.
- **3ème modalité : Suivi tutoré**
  La formatrice réalisera un suivi tutoré de l'équipe projet et assurera un accompagnement sur mesure du travail intersession produit par les stagiaires (régulation des outils, des écrits relatifs aux différentes phases du projet, réponse aux questions des participants)

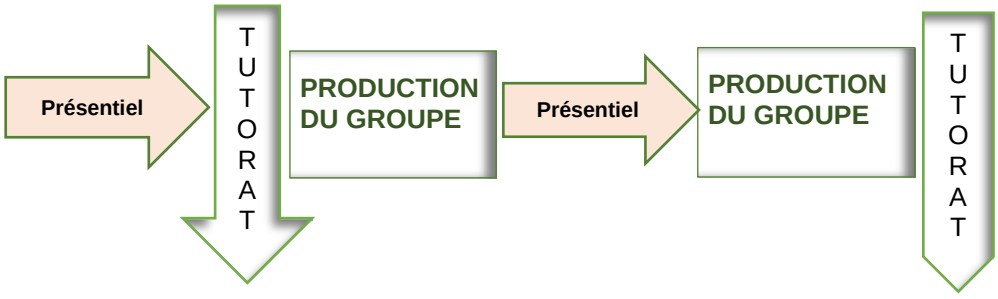

Date(s) :
Inter : date à fixer en fonction des sollicitations
Intra : date(s) à fixer avec l'adhérent

Lieu :
Inter : URIOPSS - Marseille
Intra : dans vos locaux ou dans les locaux de l'URIOPSS

Durée :
Inter: 1.5 jours en présentiel + 1.5 jours en distanciel
Intra : sur mesure

Coût :
Inter : 840 €
Intra : selon la durée

Public :
Tous professionnels en charge de développer des projets
8 personnes maximum par groupe en inter

Méthodes pédagogiques :
- **Apports théoriques et apports didactiques**
- **Echanges entre participants sous forme e-communauté accessible pendant la formation et 1 mois après**
- **Suivi tutoré**
- **Documents co-construits et co-partagés**

Intervenante :
Madame Stéphanie BERTHIE, consultante formatrice, ingénieur social

Recommandation :
Avoir une thématique qui servira de base concrète au développement d'un projet

Actualiser ses techniques de paie

Contexte

- *Le traitement de la paie s'avère de plus en plus complexe. Pour maîtriser les risques fiscaux et sociaux, il est indispensable de connaître et appliquer le cadre légale et règlementaire.*

Objectifs

- **Maîtriser et sécuriser la paie au travers d'une meilleure connaissance du cadre légal et règlementaire de référence.**
- **S'approprier les modalités d'élaboration des bulletins de salaire et du calcul des charges sociales.**

Programme

- **Le cadre de référence**
  - Le cadre règlementaire : le principe de hiérarchie des textes, les conditions d'application des conventions collectives.
  - La distinction des statuts : salariés, intervenants libéraux, vacataires, bénévoles.
  - Les différents contrats de travail : CDI, CDD, le contrat de travail à temps partiel, les contrats aidés.

- **L'élaboration de la paie**
  - Les éléments constitutifs du salaire : le salaire de base, les accessoires du salaire, les avantages en nature.
  - Les bases de cotisation, le plafond de sécurité sociale et les cas de proratisation et régularisation.
  - Le bulletin de salaire : les mentions obligatoires, facultatives, prohibées et les règles de délivrance.
  - Les charges sociales et fiscales: savoir identifier les caisses, les notions de bases et de taux, les cas d'exonérations, les allègements, les cas particuliers, les règles de déclaration et le prélèvement de l'impôt à la source.

- **Les situations et problèmes particuliers du bulletin de salaire**
  - Le calcul de la durée du travail : identifier les règles de calcul, les heures supplémentaires, les heures complémentaires, la gestion des heures d'absence, gestion de l'activité partielle, les mentions sur le bulletin de salaire, le cas particulier des entrées et sorties en cours de mois.
  - Les congés payés : les règles d'indemnisation, le régime de l'indemnité compensatrice de congés payés et les mentions sur le bulletin de salaire.

Date(s) :
Inter : date à fixer en fonction des sollicitations
Intra : date(s) à fixer avec l'adhérent

Lieu :
Inter : URIOPSS - Marseille
Intra : dans vos locaux ou dans les locaux de l'URIOPSS

Durée :
Inter : 3 jours – 21 heures
Intra : selon vos besoins

Coût :
Inter:
- **Dirigeants salariés : 840 €**
- **Dirigeants bénévoles : 594 €***
  A partir du 2ème inscrit bénévole : 297 €/personne

Intra: en fonction du nombre de jours

Public :
Personnel en charge de la gestion de la paie

Méthodes pédagogiques :
- **Analyse des textes et de la jurisprudence récente**
- **Remise de documentation**
- **Partie pratique (se munir d'une calculatrice de poche)**

Intervenante :
Catherine AUDIAS, Consultante formatrice, management des associations de l'action sociale, experte droit social et ressources humaines

Programme (suite)

- La maladie : les règles de décompte des absences, le régime d'indemnisation légal et les conséquences sur le régime social et fiscal, les règles d'indemnisation complémentaires conventionnelles ou l'intervention de la caisse de prévoyance.
- La maternité, le congé parental et le congé paternité : les effets sur le salaire, le régime social et fiscal des indemnités.
- L'accident du travail, la maladie professionnelle, l'accident de trajet : les incidences sur le salaire, sur le déroulement de carrière et autres avantages, le décompte des absences et les règles indemnitaires.
- Les avantages en nature : les différentes règles d'évaluation, la présentation du bulletin de salaire, les règles spécifiques en cas d'absence.
- La fin des relations contractuelles : savoir identifier la nature juridique de la fin des relations contractuelles, les obligations spécifiques et les conséquences sur le calcul du dernier bulletin de salaire, le régime social et fiscal spécifique à chaque situation.

La Base de Données Économiques et Sociales et les outils de pilotage RH

Objectifs

- **Se doter des outils de pilotage social indispensables à la fonction RH**
- **Optimiser la fonction RH en matière de pilotage social**
- **Maîtriser les méthodes et outils d'élaboration d'un tableau de bord social et sécuriser sa BDES**
- **Faire évoluer ses tableaux de bord selon les besoins de l'association**

Programme

- **Le cadre légal de la BDES**
  - Quel est l'objet de la Base de Données Economiques et Sociales et son articulation avec le dialogue social?
  - Comment organiser et structurer sa BDES: un champ de négociation.
  - Quelles informations doivent figurer dans la base de données?
  - Comment s'organise et s'opère la mise à jour de la base?
  - RGPD: les points de vigilance sur son contenu et sa forme.

- **Définir les objectifs des tableaux de bord**
  - Fiabiliser les données chiffrées d'aide à la décision.
  - Quel niveau de précision doivent avoir les informations données?

- **Elaborer les tableaux de bord**
  - Présentation de différents tableaux de bord.
  - Actualiser et mettre à jour les tableaux de bord et la BDES.

- **Les conditions d'accès à la base de données économiques et sociales**
  - Qui a accès aux tableaux de bord et à la Base de Données Économiques et Sociales?
  - Quelles sont les modalités d'accès, de consultation et d'utilisation de la base par les IRP?
  - Comment gérer les informations que l'on estime confidentielles?

Date(s) :
Inter : 18 & 19 novembre 2021
Intra : date(s) à fixer avec l'adhérent

Lieu :
Inter : URIOPSS – Marseille
Intra : dans vos locaux ou les nôtres selon la pertinence

Durée :
Inter : 2 jours – 14 heures
Intra : selon vos besoins

Coût :
Inter : 560 €
Intra : selon la durée

Public :
Directeur, chefs de service, ou personnel administratif en charge de la gestion de tableaux de bord 15 personnes maximum par groupe

Méthodes pédagogiques :
- **Alliance de théorie et d'échanges avec les participants sur leurs pratiques.**
- **Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier.**

Intervenante :
Catherine AUDIAS, Consultante formatrice, management des associations de l'action sociale, experte droit social et ressources humaines

Le plan de prévention des risques professionnels

Contexte

- *Le contexte législatif de la prévention des risques est en constante évolution, il est impératif d'évaluer, de retranscrire cette démarche dans un document unique et de définir un plan d'action adapté et concerté.*

Objectifs

- **Sensibiliser à la démarche participative de la prévention des risques professionnels**
- **Savoir rédiger le document unique**
- **Savoir élaborer le plan d'actions relatif à la pénibilité**
- **Savoir élaborer un plan de continuité d'activité (PCA)**

Programme

- **Présentation de la législation relative à la prévention des risques professionnels**
- **Définition des rôles et des responsabilités**
  - Des employeurs
  - Des élus du CSE
  - De la commission sécurité santé au travail
  - De la médecine du travail
- **Présentation de la démarche de prévention des risques professionnels et des outils méthodologiques nécessaires**
- **Présentation d'un exemple de rédaction du document unique et son analyse**
- **Mise en place du suivi et de l'évaluation de la prévention des risques professionnels**
- **Présentation du plan d'action relatif à la prévention de la pénibilité au travail et aux RPS**
- **Présentation d'un plan de continuité de l'activité (PCA)**

Date(s) :
Inter : date à fixer en fonction des sollicitations
Intra : date(s) à fixer avec l'adhérent

Lieu :
Inter : URIOPSS - Marseille
Intra : dans vos locaux ou dans les nôtres selon la pertinence

Durée :
Inter : 1 jour - 7 heures
Intra : selon vos besoins

Coût :
Inter : 280€
Intra : selon vos besoins

Public :
Directeurs, responsables des ressources humaines et tout autre cadre de direction. Toute personne référente en charge de la prévention des risques.

Méthodes pédagogiques :
- **Alliance de théorie et d'échanges avec les participants sur leurs pratiques.**
- **Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier.**

Intervenante :
Catherine AUDIAS,
Consultante formatrice, management des associations de l'action sociale

La prévention et la gestion des conflits

Différentes approches pour un objectif commun

Contexte

- *Nombre d'associations de notre secteur ont à faire face à des conflits internes ou externes, entre salariés, entre salariés et Direction, entre salariés et personnes accompagnées, ou avec les familles… Parfois, les associations et/ou établissements trouvent les ressources en interne pour faire face mais parfois une formation, un étayage des connaissances ou un accompagnement sont nécessaires.*

  L'URIOPSS vous propose de construire avec vous un accompagnement sur mesure en intra avec différentes approches. Un programme plus détaillé pour chaque approche peut vous être envoyé sur simple demande.

I - Approche axée sur la compréhension, prévention et gestion des conflits - Michel Carbonara

- **Vision**

  Le conflit est une situation sociale dans laquelle des acteurs en interdépendance poursuivent des buts différents, défendent des valeurs contradictoires, ont des intérêts divergents ou opposés, ou alors poursuivent simultanément et compétitivement un même but. Au sein des institutions sociales et médico-sociales, les équipes professionnelles sont couramment appelées à faire face à des situations complexes. Elles doivent faire preuve de rationalité et de rigueur pour prendre les décisions qui s'imposent et poser les actes appropriés, tout en gérant simultanément une charge émotionnelle importante. Elles doivent communiquer et se coordonner pour être réactives et cohérentes, et ainsi répondre aux besoins des personnes accompagnées. Si cette cohésion est une condition sine qua non à la mise en œuvre d'un service de qualité, elle ne relève pas toujours de l'évidence. La multitude des acteurs, le stress lié à l'environnement de travail, la singularité des points de vue, entre autres, peuvent être source de tensions et générer des conflits préjudiciables à la bonne marche des services, à la qualité de vie au travail et à la qualité de l'accompagnement des publics.

- **Proposition de programme**
  - Quelques définitions des pré requis
  - Les processus conflictuels en situation de travail
  - Les sources de conflits
  - Les types de conflits
  - Les modalités de manifestation des conflits et les attitudes
  - Les modalités de dépassement des conflits
  - Les différents types et techniques de négociation
  - La prévention

Date(s) :
Intra : date(s) à fixer avec l'adhérent

Lieu :
Intra : dans vos locaux ou dans les locaux de l'URIOPSS

Durée :
Intra : selon vos besoins

Coût :
Intra : selon la durée

Public :
Equipes pluridisciplinaires et cadres intermédiaires

Méthodes pédagogiques :
- **Alternance d'exposés théoriques et d'apports pratiques**
- **Echanges entre participants**
- **Etude de cas, cas pratiques, ateliers ludiques**
- **Travaux de groupe**

Programme (suite)

II - Approche axée sur une meilleure connaissance de soi et un diagnostic du fonctionnement de l'équipe Delphine Tariot

- **Vision**
  Se sentir bien dans son équipe de travail pour pouvoir fournir un accompagnement de qualité aux publics accueillis est essentiel.
  Ce module de formation sera construit de façon à permettre aux équipes de mieux se connaître afin de développer à la fois une communication constructive et une meilleure coopération.

- **Proposition de programme (2 jours minimum)**
  - L'indicateur de personnalité MBTI®-CCTI® [1],
  - Passation du questionnaire
  - Ateliers ludiques d'expérimentation pour les 4 dimensions.
  - Validation de son type de personnalité et synthèse
  - Réflexion et partage avec le groupe de son type
  - Les différents modes de communication
  - Réflexion sur la cartographie des types de l'équipe
  - Plan d'actions

III - Approche axée sur la gestion des émotions et l'écoute empathique - Chantal Sergent

- **Vision**
  Dans cette approche, les participants développent leurs capacités d'écoute, de recul et d'anticipation. Ils exercent et valident les apprentissages d'une communication basée sur la sécurité et la bienveillance à l'égard de la personne accueillie, de leurs collègues et d'eux-mêmes.

- **Proposition de programme (2 jours minimum)**
  - Les différents modes de communication (non verbale, para verbale, verbale)
  - La gestion des émotions : techniques corporelles nourrissant la présence, le retour au calme / La concentration, la qualité de l'écoute, la confiance en soi / La verbalisation de ses émotions pour les reconnaître et les accueillir / La prise de conscience de ses besoins / Exercices corporels pour gérer ses émotions et retrouver la sécurité
  - L'écoute empathique : la place du silence dans l'écoute / L'observation au centre de la communication / La posture, l'expression du corps et le ton de la voix dans la communication / Le mécanisme de l'auto-empathie et de l'empathie selon la CNV / La force de la présence, de la concentration, de l'écoute pour faire face à la plainte, aux conduites agressives, aux conflits / Les outils pour rassurer / Le recadrage / Les différents types de sollicitations à employer selon les situations

1 Test sur les types de personnalités: MBTI Myers Briggs Type Indicator / CCTI Cailloux-Cauvin Type Indicator

Intervenants :
Michel CARBONARA,
Consultant en ingénierie sociale et en organisation

Delphine TARIOT,
Formatrice et coach certifiée
Praticienne agréée MBTI®-CCTI®

Chantal SERGENT,
Formatrice en communication, spécialisée dans la relation d'aide, formée à la CNV
Enseignante de yoga

Marie Hélène MARQUEZ-RAMONDOU
Psychologue Sociale
Consultant- Formatrice en Relations Humaines

Tourner SVP

Programme (suite)

IV - Approche axée sur la prévention et la gestion des situations de violence -
Marie-Hélène Marquez Ramondou

- **Vision**

  Les grandes difficultés relationnelles auxquelles sont confrontés les travailleurs sociaux supposent une maîtrise importante de la capacité à surmonter, gérer et transformer les situations quotidiennes agressives, voire violentes, pour qu'elles deviennent des occasions d'évolution positive et acquérir plus d'humanité.
  Les équipes de travailleurs sociaux accompagnent des personnes avec lesquelles il est important d'accroître l'apprentissage de la culture de la paix et de la non-violence. Cette approche s'appuie sur la Théorie Systémique et la Psychologie Positive.

- **Proposition de programme**

  - Généralités et accords sur les termes: conflit, violence, agressivité. (Types de conflits et de violences / Les fonctions et les modes de communication / Les émotions, formes et dynamiques / Renforcer l'intelligence émotionnelle)
  - Pistes pour prévenir, gérer et transformer les conflits et les situations de violence (Les modes de gestion des conflits / Percevoir et dénouer : les rivalités destructrices, la méfiance, les exclusions, les messages implicites qui blessent / Diminuer les comportements agressifs et restaurer l'humanité des acteurs)
  - Quand la crise s'impose:
    . Le repérage, les signes annonciateurs, le dépistage
    . Se préparer aux violences
    . Les lois qui régissent les espaces
    . Rappeler la loi, les règles, le cadre
    . Choisir l'affirmation de soi non violente, l'écoute et l'empathie

Élaborer le compte administratif

De la théorie à la pratique

Objectifs

- **Appréhender les évolutions du secteur en matière budgétaire**
- **Comprendre l'utilisation des financements alloués via la présentation du compte administratif**
- **Savoir remplir un plan de financement**
- **Comprendre les enjeux des différentes possibilités d'affectation de résultat**

Programme

- **L'environnement législatif et règlementaire des établissements sociaux et médico-sociaux**
  - Les grandes lois structurantes
  - Les mécanismes de tarification

- **Le contenu du compte administratif**
  - Analyser les taux d'activité
  - Les différentes sections
  - Focus particulier sur la section d'investissement
  - Cas pratiques

- **L'affectation du résultat**
  - Cas pratiques

- **Le rapport d'activités**

- **Le tableau de bord : les indicateurs, les sources d'information**

- **Le contrôle budgétaire a posteriori**
  - La discussion budgétaire
  - Analyse des comptes administratifs
  - Les contrôles possibles

- **Le grand virage des CPOM obligatoire et de l'EPRD**
  - Qui est concerné?
  - Comment s'y préparer?

Date(s) :
Inter: 9 février 2021
Intra: date(s) à fixer avec l'adhérent

Lieu :
Inter: URIOPSS - Marseille
Intra: dans vos locaux ou dans les locaux de l'URIOPSS

Durée :
Inter: 1 jour – 7 heures
Intra: selon vos besoins

Coût :
Inter: 280 €
Intra: selon la durée

Public :
Directeurs, contrôleurs de gestion, comptables, gestionnaires (dans le cadre d'un perfectionnement)
12 personnes maximum par groupe

Méthodes pédagogiques :
- **Approche règlementaire**
- **Echanges sur les pratiques à partir des questions des participants**
- **Supports pédagogiques transmis aux participants**

Intervenant :
Luc MAUDUIT
Consultant formateur,
gestion et analyse financière

Recommandation :
Nous vous conseillons de vous munir du dernier budget prévisionnel ainsi que du compte administratif de votre structure, d'une calculatrice ainsi que d'un ordinateur portable

Établir le budget prévisionnel

Objectifs

- **Appréhender les évolutions du secteur en matière budgétaire**
- **Comprendre la logique du budget prévisionnel**
- **Élaborer son budget prévisionnel**
- **Se perfectionner dans la présentation et la négociation d'un budget**

Programme

- **La logique de financement et la réglementation dans le secteur social et médico-social**
  - Les grandes lois structurantes
  - Les mécanismes de tarification
- **La procédure budgétaire : déroulement, enjeux de la négociation**
  - Les principes de bases
- **Les pièces constitutives du budget**
  - Les cadres normalisés et les sections
  - Les annexes
- **L'élaboration d'un budget**
  - Conseils de méthode
  - Analyse des points d'achoppement par groupe fonctionnel
  - Cas pratiques
- **La détermination du tarif : prix de journée, dotation globale, prix de journée globalisé**
- **L'affectation du résultat**
  - Cas pratiques
- **Les modes de tarification spécifiques**
- **Les annexes au budget**
  - Les indicateurs ou tableaux de bord (ANAP, etc.)
  - Le rapport budgétaire
- **Zoom sur la section d'investissement**
  - Les mécanismes du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)
  - Remplir la section dite Emploi / Ressource
  - Cas pratiques
- **L'exécution du budget / le contrôle budgétaire**
  - La procédure contradictoire
  - Les contentieux
  - Budget exécutoire et analyses
- **Le grand virage CPOM/EPRD**
  - Qui est concerné?
  - Comment s'y préparer?

Date(s) :
Inter: 16 septembre 2021
Intra: date(s) à fixer avec l'adhérent

Lieu :
Inter: URIOPSS - Marseille
Intra: dans vos locaux ou dans les locaux de l'URIOPSS

Durée :
Inter: 1 jour – 7 heures
Intra: selon vos besoins

Coût :
Inter: 280 €
Intra: selon la durée

Public :
Directeurs généraux, directions, contrôleurs de gestions, comptables, personnels responsables de l'élaboration des budgets
12 personnes maximum par groupe

Méthodes pédagogiques :
- **Approche règlementaire**
- **Echanges sur les pratiques à partir des questions des participants**
- **Supports pédagogiques transmis aux participants**

Intervenant :
Luc MAUDUIT
Consultant formateur, gestion et analyse financière

Maîtriser les spécificités comptables et financières

Contexte

- *Du fait de leur but non lucratif et des ressources particulières qu'elles mobilisent, les associations doivent adapter leur comptabilité générale, en application du Règlement n°2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC). À ce régime particulier viennent se greffer des spécificités comptables liées au secteur social et médico-social et à ses modalités de financement sur fonds publics (instruction comptable "M22 bis") modifié par le Règlement N°2019 -04 de l'ANC.*

Objectifs

- ***Connaître, comprendre et savoir traiter les particularités (ainsi que les évolutions récentes) liées à la comptabilité des associations d'une part et au secteur social et médico-social d'autre part.***

Programme

- **Introduction : historique et obligations comptables, impact des 2 nouveaux règlements de 2018 et 2019.**

- **Les dispositions comptables particulières relatives aux associations, les évolutions des 2 règlements et leur impact budgétaire :**
  - Fonds associatifs avec et sans droit de reprise
  - Ressources de la générosité du public : dons, donations et legs, contributions volontaires en nature
  - Subventions
  - Commodat
- **Les opérations spécifiques aux établissements et services :**
  - Notion de comptabilité distincte et lien avec le budget
  - La réserve de trésorerie : la couverture du besoin en fonds de roulement
  - Les investissements : composants, amortissement, provisions réglementées, amortissement dérogatoire
  - Les plus ou moins-values de cessions d'éléments d'actif
  - Les comptes de liaison
  - Les dettes provisionnées pour congés à payer et les autres droits acquis par les salariés
  - Le résultat et son affectation
  - Les informations spécifiques de l'annexe
  - Tableau de passage (entre l'ancien plan comptable et le nouveau plan comptable).

Date(s) :
Inter: 02 & 03 décembre 2021
Intra: date(s) à fixer avec l'adhérent

Lieu :
Inter: URIOPSS - Marseille
Intra: dans vos locaux ou dans les locaux de l'URIOPSS

Durée :
Inter: 1 jour – 7 heures
Intra: selon vos besoins

Coût :
Inter: 280 €
Intra: selon la durée

Public / pré-requis:
Professionnels de la comptabilité, gestionnaires désireux de connaître les particularités comptables et budgétaires des entités sanitaires et sociales privées à but non lucratif. Connaître les écritures de base de la comptabilité générale.

Modalités pédagogiques :
- **Alternance d'apports théoriques et d'échanges avec les participants**
- **Support pédagogique remis aux participants**

Recommandations:
Avoir en sa possesion ses derniers documents (budget, compte administratif, éléments de procédure contradictoire etc.).

Intervenant :
Luc MAUDUIT
Consultant formateur,
gestion et analyse financière

CPOM et EPRD

Contractualiser la mise en œuvre du projet d'établissement par une démarche CPOM, passer à une pluriannualité budgétaire avec l'EPRD

Objectifs

- **Permettre aux participants de disposer d'une information claire sur le contrat pluriannuel (pluri établissements), voire pluri financeurs (CPOM Tripartite) d'objectifs et de moyens, outils d'allocation de ressources, mais aussi et surtout des objectifs en termes de projets.**
- **Mesurer les avantages et inconvénients de ce nouveau support qui pourrait remplacer les procédures budgétaires classiques.**
- **Appréhender les avantages et inconvénients, ainsi que les zones de vigilance de cette démarche.**

Programme

- **Les bases légales et réglementaires.**
- **Les différents CPOM : une démarche volontaire, obligatoire, ou imposée ?**
- **Le contrat d'objectifs et de moyens : entre l'organisme gestionnaire et un ou plusieurs financeurs :**
  - Pluri annualité
  - Pluri établissements
  - Pluri financeurs : le CPOM Tripartite des EHPAD ou structures à multi financeurs
  - Parcours de l'usager
  - Points de vigilance
- **Clarifier les objectifs à contractualiser**
  - Place du projet associatif et d'établissement, en lien avec les schémas: le volet stratégique du CPOM.
  - Le diagnostic préalable, un cadre imposé :
    - Volet politique sociale et notion d'activités
    - Volet ressources humaines
    - Volet économique, matériel et financier
    - Volet « gouvernance »
  - Les objectifs budgétaires et financiers
- **La contractualisation**
  - Le contenu d'un CPOM : trame type
  - De l'état des lieux aux fiches actions, les « valeurs cibles » des objectifs opérationnels positionnés sur la durée du CPOM
  - Les points incontournables et/ou négociables du contrat : vigilances et précautions.
- **Un budget pour 5 ans : l'EPRD**
  - Réactualisation : le BBZ (budget base « zéro »)
  - Le Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI) et Plan Global de Financement Prévisionnel (PGFP)
  - L'impact des indicateurs ANAP
  - Les derniers comptes administratifs : base de référence.
  - La fixation tarifaire sous forme de dotation globale (commune à plusieurs établissements).
  - L'EPRD : un cadre budgétaire et financier.

Date(s) :
Inter: date à fixer en fonction des sollicitations
Intra: date(s) à fixer avec l'adhérent

Lieu :
Inter: URIOPSS - Marseille
Intra: dans vos locaux ou dans les locaux de l'URIOPSS

Durée :
Inter: 1 jour – 7 heures
Intra: selon vos besoins

Coût :
Inter: 280 €
Intra: selon la durée

Public :
Directeurs, décideurs bénévoles, gestionnaires, responsables administratifs et financiers, responsables des ressources humaines.
12 personnes maximum par groupe

Méthodes pédagogiques :
- **Apports de connaissances théoriques, exposés**
- **Échanges entre participants**
- **Étude de cas, cas pratiques**
- **Travaux de groupe**
- **Support de projection remis sur support papier**

Intervenant :
Luc MAUDUIT
Consultant formateur gestion budgétaire et tarifaire des ESMS, membre du groupe « gestion tarification » de l'UNIOPSS.

L'analyse financière en lien avec l'EPRD

Mettre en œuvre l'analyse financière comme outil d'aide à la performance des établissements sociaux et médico-sociaux en lien avec l'EPRD

Objectifs

- **Permettre aux participants de mettre en œuvre les outils d'analyse financière prévus par le décret du 22 Octobre 2003, ainsi que les nombreux arrêtés publiés depuis et ainsi négocier l'allocation des financements nécessaires à la politique d'investissement et à l'impact de celle-ci sur le fonctionnement de leurs établissements et services. L'évolution du Plan Pluriannuel de Financement (PPF) en Plan Gobal de Financement Pluriannuel (PGFP) (dans le cadre d'un EPRD), place au cœur des échanges ces outils financiers. Le participant sera à même d'argumenter sa situation dans les rapports budgétaires (ou d'activités) qui deviennent des rapports « financiers ».**

Programme

- **Passer du bilan comptable au bilan financier**
  - Les retraitements comptables nécessaires du fait des spécificités du secteur,
  - Le bilan financier
    - Le fonds de roulement
    - Le besoin en fonds de roulement
    - La trésorerie

- **Les ratios adaptés aux établissements et services**
  - Liés à la politique d'investissement et de financement de celle-ci (endettement, vétusté des équipements, etc.)
  - Liés au besoin en fonds de roulement (délai d'encaissement des créances, de paiement des dettes, etc.)
  - Liés à la trésorerie.
  - Liés à la capacité d'autofinancement en lien avec l'EPRD : les soldes intermédiaires de gestion.

- **Réaliser et rédiger un diagnostic des documents financiers (afin de soutenir l'EPRD ou l'ERRD)**
  - Croiser les données financières (bilan financier, ratios)
  - Diagnostiquer la situation, argumenter dans le cadre du dossier de plan de financement ou du rapport budgétaire (et financier pour l'EPRD)

- **Assurer le lien entre le diagnostic financier et la planification des objectifs du CPOM**

- **Le plan de financement : un outil prévu par le CASF afin d'assurer le financement des investissements, la prise en compte des coûts de ces derniers dans la procédure budgétaire.**
  - Planifier sa politique d'investissement sur 3 à 5 ans
  - Equilibrer le plan pluriannuel, par appel à l'emprunt, utiliser des simulations
  - Ajuster la réserve de trésorerie et le besoin en fonds de roulement
  - Motiver les choix d'affectation des résultats.
  - Impact en matière de surcoût.

- **Lien avec l'EPRD**
  - Le PGFP ou la projection sur 5 ans du compte de résultat prévisionnel, de la capacité d'autofinancement et du fond de roulement
  - Les ratios utilisés

Date(s) :
Inter: date à fixer en fonction des sollicitations
Intra: date(s) à fixer avec l'adhérent

Lieu :
Inter: URIOPSS - Marseille
Intra: dans vos locaux ou dans les locaux de l'URIOPSS

Durée :
Inter: 2 jours – 14 heures
Intra: selon vos besoins

Coût :
Inter: 560 €
Intra: selon la durée

Public / pré-requis:
Directeurs, responsables administratifs et financiers, comptables, décideur bénévoles. Cette formation technique nécessite une connaissance du bilan comptable.

Modalités pédagogiques :
- **Alternance d'apports théoriques et d'échanges avec les participants**
- **Support pédagogique remis aux participants**

Recommandations:
Prévoir sa calculatrice. Possibilité d'amener le dernier bilan comptable, voire vos travaux d'analyse financière (dernier EPRD ou ERRD pour ceux concernés).

Intervenant :
Luc MAUDUIT
Consultant formateur, gestion et analyse financière

L'EPRD

Passer du cycle budgétaire classique à un cycle conventionné « tarifé à la ressource »

Objectifs

- **S'approprier les points clés de la réforme de la tarification et les impacts sur les financements**
- **Appréhender le contexte et les enjeux de l'EPRD : la tarification à la ressource**
- **Comprendre la logique d'élaboration d'un EPRD**

Programme

- **Le passage de la tarification réglementée à une tarification à la ressource : l'évolution du cadre législatif et réglementaire du Budget prévisionnel vers l'EPRD**
  - Impact de la loi Adaptation de la Société au Vieillissement (AVS) du 28/12/2015 :
    - o Passage en CPOM pour les EHPAD en remplacement progressif des conventions tripartites.
    - o L'aide à domicile à l'heure du CPOM : SAAD, SSIAD, SPASAD.
  - Impact de la loi de financement de la sécurité sociale 2016 pour les ESMS du champ du handicap relevant d'un financement ARS : passage progressif en CPOM à compter de 2017.
  - Impact du passage en CPOM
    - o CPOM et appel à projet
    - o CPOM et réduction de la dotation globale de financement en cas de sous activité (décret 2018)
  - Avantages et inconvénients de cette contractualisation
  - Les CPOM volontaires et les CPOM imposés : nuances et impacts sur les formes de négociation
  - La notion de pluriannualité et de pluri activités

- **De la théorie à la pratique : (autour d'une étude de cas)**

- Présentation de l'EPRD

  - Une inversion de la logique financière ou la tarification à la ressource
  - La section de fonctionnement : le compte de résultat prévisionnel (CRP)
    - o Aménagement de la présentation des groupes fonctionnels
    - o L'absence de reprise de résultats dans le cadre et introduction d'un résultat prévisionnel
  - La capacité d'autofinancement (la CAF) ou l'insuffisance d'autofinancement (l'IAF).
  - Une section d'investissement rénovée et articulée avec la notion de fonds de roulement
  - Le fonds de roulement : la nouvelle logique de recherche d'équilibre de l'EPRD
  - Articulation de l'ensemble : l'EPRD Synthétique

Date(s) :
Inter: date à fixer en fonction des sollicitations
Intra: date(s) à fixer avec l'adhérent

Lieu :
Inter: URIOPSS - Marseille
Intra: dans vos locaux ou les locaux de l'URIOPSS

Durée :
Inter: 1 jour – 7 heures
Intra: selon vos besoins

Coût :
Inter: 280 €
Intra: selon la durée

Public :
Directeurs d'ESMS, responsables administratifs et financiers, comptables, décideurs bénévoles,

12 personnes maximum par groupe

Le participant a déjà connaissance des modalités de fonctionnement et de financement des ESMS.

Méthodes pédagogiques :
- **Apports de connaissances théoriques, exposés**
- **Echanges entre participants**
- **Etude de cas, cas pratiques**
- **Travaux de groupe**
- **Support de projection remis en version papier**

Intervenant :
Luc MAUDUIT,
Consultant formateur, gestion et analyse financière

Programme (suite)

- Les documents annexés à l'EPRD

- Le plan pluriannuel d'investissements de chaque ESMS
- L'EPRD pluriannuel sur 6 ans ou le PGFP (Plan Global de Financement Pluriannuel qui remplace le PPF)
- Le tableau d'activités
- Le tableau des effectifs
- Autres annexes
- Le rapport budgétaire et financier (modèle remis aux participants)

- Impact sur le calendrier budgétaire

- Passer d'une négociation réglementée annuelle à une négociation contractualisée volontaire, voire « imposée »
- Le dialogue de gestion (ou de performance) instauré par les CPOM
- L'absence de négociation par l'EPRD, par opposition expresse des tarifs
- Nouveau dispositif = nouvelle organisation en matière budgétaire et financière
- Retombées sur les délibérations des instances statutairement compétentes

Elaborer l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD)

Un support pour rendre compte de l'utilisation des ressources et évaluer la mise en œuvre du CPOM et de l'EPRD

Objectifs

- **Connaître le contexte législatif (lois de financement de la sécurité sociale de 2016, 2017 et 2018) et réglementaire (décret du 21 décembre 2016 codifié, ainsi que les nombreux arrêtés publiés depuis),**
- **Acquérir les connaissances nécessaires pour élaborer l'ERRD,**
- **Maitriser la procédure de l'ERRD au sein du nouveau dispositif, et en particulier dans le cadre de la mise en œuvre d'un CPOM.**

Programme

1. **L'environnement législatif et réglementaire des établissements sociaux et médico sociaux sous EPRD**
   - L'ERRD comme moyen de rendre compte via une procédure réglementée : échéances, transferts sur une plateforme.
   - La place de l'ERRD dans le cadre d'une négociation contractualisée via le dialogue de gestion (CPOM).

2. **L'ERRD : composition et construction**
   - Tableau de l'activité réalisée
   - Le ou les CRP (principal ou annexes)
   - Le suivi durant l'année, les décisions modificatives ou transferts de crédits.
   - Les tableaux annexes relatifs à l'emploi des crédits (frais de personnels, tableau de répartition des charges, tableau des provisions et réserves, etc..)
   - Le rapport d'activité réalisée et financier
   - L'ERRD synthétique, le calcul de la capacité d'autofinancement réalisée.
   - Du résultat comptable au résultat administratif, l'affectation du résultat : affectation à un projet (réserves) et porosité du résultat
   - Lien entre l'affectation du ou des résultats avec les fiches actions du CPOM
   - Les résultats : moyens des objectifs.
   - Le bilan financier et les ratios
   - Le tableau de bord ANAP : un complément à l'ERRD
   - Les indicateurs réglementés dits indicateurs de performance : ANAP.
   - Repérer les sources de collecte des indicateurs (frais de personnel, GRH, le suivi des usagers,de l'activité, etc..)

Date(s) :
Inter: date à fixer en fonction des sollicitations
Intra: date(s) à fixer avec l'adhérent

Lieu :
Inter: URIOPSS - Marseille
Intra: dans vos locaux ou dans les locaux de l'URIOPSS

Durée :
Inter: 1 jour – 7 heures
Intra: selon vos besoins

Coût :
Inter: 280 €
Intra: selon la durée

Public :
Directeurs, Responsables administratifs et financiers, comptables, décideurs bénévoles, la présence du binôme directeur/comptable est souhaitée
12 personnes maximum par groupe

Méthodes pédagogiques :
- **Apports de connaissances théoriques, exposés**
- **Échanges entre participants**
- **Étude de cas, cas pratiques**
- **Travaux de groupe**
- **Support de projection remis sur support papier**

Recommandations:
Amener dans la mesure du possible vos derniers documents (EPRD validé par exemple)

Intervenant :
Luc MAUDUIT
Consultant formateur, gestion budgétaire et tarifaire des ESMS, membre du groupe « gestion tarification » de l'UNIOPSS.

SERAFIN-PH
La réforme de la tarification dans le secteur du handicap

Contexte

- *Le champ médico-social a été impacté récemment par de nombreuses réformes visant la recherche d'efficience et une plus grande prise en compte des besoins des personnes : démarche Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT), généralisation des CPOM, tableaux de bords ANAP, systèmes d'information partagés, réforme des autorisations et de la tarification, etc.*
  C'est dans ce contexte que la réforme de la tarification SERAFIN-PH (Services et Etablissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées) voit le jour, en lien avec l'approche inclusive des parcours portés par les politiques publiques, notamment.

Objectifs

- **Comprendre l'origine et le contexte dans lequel s'inscrit la réforme de la tarification conduite par le projet SERAFIN-PH**
- **Connaître le contenu de la réforme SERAFIN-PH, son calendrier et son articulation avec les autres chantiers en cours pour permettre au secteur d'anticiper sa mise en œuvre**
- **Se familiariser avec le langage commun issu des nomenclatures de besoins et de prestations**
- **S'approprier concrètement ces nomenclatures et leurs divers usages**

Programme

- **Eléments de contexte**
  - Genèse de la réforme de la tarification : lois et rapports à l'origine de la continuité des parcours
  - Le nouveau paradigme : d'une logique de places à une logique de parcours
  - L'ère des contraintes budgétaires

- **Présentation de SERAFIN – PH :**
  - Les enseignements du rapport Vachey-Jeannet
  - Objectifs, enjeux, périmètre, calendrier
  - Nomenclatures des besoins et des prestations
  - Cas pratiques

- **Les divers usages des nomenclatures :**
  - Un langage partagé
  - Le pilotage de l'ESMS
  - Description de l'offre territoriale
  - Description d'une situation individuelle
  - Cas pratiques

Date(s) :
Inter: date à fixer en fonction des sollicitations
Intra: date(s) à fixer avec l'adhérent

Lieu :
Inter: URIOPSS - Marseille
Intra: dans vos locaux ou dans les locaux de l'URIOPSS

Durée :
Inter: 1 jour – 7 heures
Intra: selon vos besoins

Coût :
Inter: 280 €
Intra: selon la durée

Public :
Directeurs, directeurs généraux, contrôleurs de gestion, comptables, responsables financiers
12 personnes maximum par groupe

Méthodes pédagogiques :
- **Apports de connaissances théoriques, exposés**
- **Echanges entre participants**
- **Etude de cas, cas pratiques**
- **Travaux de groupe**
- **Support de projection remis en version papier**

Intervenant(e) :
Un Conseiller technique du réseau UNIOPSS - URIOPSS

Sécuriser le circuit du médicament en établissement et service médico-social

Contexte

- *Prévenir les risques d'erreur médicamenteuse en établissement et service médico-social nécessite la prise en considération de tous les professionnels de santé mais également les personnels éducatifs, d'animation, d'aide à la personne, de services, les familles et les usagers. Ils sont tous en effet à des titres et des temps différents, parties prenantes de la gestion des médicaments destinés aux résidents de l'établissement ou du service, mais ils ne sont pas habilités à accomplir les mêmes actes professionnels.*
  Quelle est la règlementation en la matière, quelle conduite tenir pour être en conformité avec le code de l'action sociale et des familles et le code de la santé publique ?
  Comment coordonner leurs interventions avec efficacité, quelles organisations mettre en œuvre, quelle place accorder aux médicaments dans le projet de soins de l'établissement du service et les projets individuels ?

Objectifs

- **Connaître la règlementation relative aux différents actes professionnels constitutifs du circuit du médicament en établissement ou service médico-social**
- **Appréhender ses propres pratiques professionnelles et définir les mesures contribuant à leur amélioration**
- **Acquérir une méthodologie d'étude du circuit du médicament dans son établissement ou service**

Programme

- La prescription, la dispensation, l'administration : définitions
- La prescription médicale
- Les stocks de médicaments : les médicaments prescrits aux usagers, les médicaments pour soins urgents, les stupéfiants et les substances vénéneuses, les stocks non affectés
- La préparation des doses à administrer (PDA) : qui est habilité à l'assurer, où, dans quelles conditions d'hygiène et de sécurité, quelles sont les bonnes pratiques de la PDA ?
- L'aide à la prise des médicaments : le rôle propre de l'IDE, les actes de la vie courante
- Le(s) local(aux) à médicaments : sécurité, organisation, hygiène
- La livraison, le transport
- Les retours des médicaments à la pharmacie
- La gestion de la qualité et de la documentation
- Les relations établissement ou service/ pharmacie d'officine : les conventions
- L'organisation du circuit du médicament, les choix à opérer, les coordinations à assurer

Date(s) :
Inter: 04 février 2021
Intra: date(s) à fixer avec l'adhérent

Lieu :
Inter: URIOPSS - Marseille
Intra: dans vos locaux ou les locaux de l'URIOPSS

Durée :
Inter: 1 jour – 7 heures
Intra: selon vos besoins

Coût :
Inter: 280 €
Intra: selon la durée

Public :
Directeurs, médecins, Infirmières diplômées d'état, pharmaciens, professionnels de santé, personnels éducatifs, personnels de service à domicile
Groupe limité à 12 personnes

Méthodes pédagogiques :,
- **Alternance d'apports théoriques et d'échanges avec les participants sur leurs pratiques professionnelles, les difficultés rencontrées et les questions posées**
- **L'apport des connaissances et les échanges s'accompagnent de la remise à chaque participant d'une documentation relative à la réglementation étudiée**

Intervenant :
Michel MASSAL
Consultant en organisation et gestion d'établissements et services sociaux et médico-sociaux

Le secret professionnel et le partage d'informations

Contexte

- *Le secret professionnel reste un impératif, même si les possibilités de s'abstraire de son respect se sont multipliées. Cette formation présente les principales bases juridiques relatives au secret professionnel, et traite des principales situations qui en relèvent. Son but est de rappeler aux professionnels les règles du jeu, mais aussi et surtout de les expliciter en les replaçant dans leur contexte. Il s'agit également de proposer des réponses aux questions concrètes auxquelles ils sont confrontés dans leur pratique courante. Elle s'adresse aux travailleurs sociaux et aux cadres des établissements et services sociaux et médico sociaux.*

Objectifs

- **Comprendre la législation relative au secret professionnel**
- **Définir l'étendue de l'obligation et les responsabilités encourues**
- **Optimiser la qualité des relations entre les professionnels et les usagers et/ou leurs représentants**
- **Prévenir les conflits par une réflexion sur la mise en œuvre concrète du cadre juridique applicable**

Programme

- **Périmètre légal du secret professionnel**
  - Définition et fondements du secret
  - Comprendre l'obligation de se taire et le devoir d'informer
  - Secret, confidentialité, discrétion et devoir de réserve : distinguer les termes
  - Les changements induits par les deux lois du 5 mars 2007 : protection de l'enfance et prévention de la délinquance

- **Se situer par rapport au secret professionnel**
  - Qui est concerné ? Les personnes assujetties au secret professionnel : par profession ou en raison de leur mission.
  - Quelle responsabilité : pénale, civile, administrative, disciplinaire ?

- **Les possibilités et obligations de lever le secret professionnel**
  - Exceptions prévues par le Code pénal
  - Dénonciation de crimes et de mauvais traitements
  - Témoignage en faveur d'une personne innocente
  - Obligation de signalement
  - Professionnels intervenant sur mandat judiciaire
  - Transmission obligatoire de données aux autorités sanitaires
  - Non-assistance à personne en péril
  - Secret et police
  - Secret et justice

Date(s) :
Inter : date à fixer en fonction des sollicitations
Intra : date(s) à fixer avec l'adhérent

Lieu :
Inter : URIOPSS - Marseille
Intra : dans vos locaux ou dans les locaux de l'URIOPSS

Durée :
Inter : 1 jour – 7 heures
Intra : selon vos besoins

Coût :
Inter:
- **Dirigeants salariés : 280 €**
- **Dirigeants bénévoles : 198 €***
  A partir du 2ème inscrit bénévole : 99 €/personne

Intra: selon la durée

Public :
Tout personnel du secteur social et médico-social

Méthodes pédagogiques :
- **Apports de connaissances**
- **Echanges sur les pratiques et recherche en groupe des solutions concrètes aux questions posées**

Intervenant :
Michel CARBONARA
Consultant en ingénierie sociale et médico-sociale.

Tourner SVP

Programme (suite)

- **Le secret professionnel et le dossier de l'usager**
  - Le contenu du dossier de l'usager
  - Les conditions de conservation du dossier
  - L'accès des professionnels aux informations
  - L'accès de l'usager aux informations

- **Le partage de l'information**
  - Le secret professionnel au sein d'un établissement ou d'une institution
  - Le partage d'information dans la réforme de 2007 : nouvelles dispositions et limites
  - Les dispositions de la loi du 26 Janvier 2016
  - Concilier secret professionnel et travail en réseau

Référent harcèlement sexuel et agissements sexistes

Contexte

- *Pour prévenir, agir et lutter contre les agissements sexistes et les faits de harcèlement sexuel au travail, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel oblige à désigner un à deux référents par structure suite à la mise en place d'un Comité Social et Economique (CSE).*
  Ils auront pour mission de réaliser des actions de sensibilisation et de formation, mettre en œuvre les procédures internes de signalement et de traitement des situations de harcèlement sexuel.
  Cette formation s'adresse aux membres du CSE référent sur ces questions.

Objectifs

- **Maîtriser le cadre juridique, s'outiller et connaitre les moyens d'action du. de la référent.e**
- **Développer ses capacités à comprendre et à repérer les agissements sexistes et le harcèlement sexuel**
- **Comprendre les mécanismes liés aux agissements sexistes et identifier les enjeux pour les victimes, pour les auteurs d'agissements sexistes et de harcèlement, et pour les référent.es**
- **Connaître les missions du. de la référent.e**
- **Travailler à un positionnement adéquat en tant que référent, acquérir les techniques d'écoute et d'entretien**
- **Participer à la mise en place d'une politique de prévention**

Programme

- **Développer ses connaissances et ses capacités à comprendre et à repérer les agissements sexistes et le harcèlement sexuel**
  - Quizz sur le sexisme et le harcèlement
  - Etat des lieux, chiffres clés, clés de compréhension du contexte juridique
  - Analyser et dépasser les idées reçues sur les inégalités entre les femmes et les hommes, sur le sexisme et sur le harcèlement
  - Définir les notions de sexisme et de harcèlement, différencier drague-séduction-harcèlement
  - Echanger à partir d'illustrations vidéo pour développer ses capacités à repérer les agissements sexistes et le harcèlement

- **Maîtriser le cadre juridique, s'outiller et connaître les moyens d'action, spécifiques aux référent.es**
  - Connaitre et comprendre le cadre juridique en matière d'égalité femmes-hommes et de harcèlement
  - Connaître les missions, rôles, fonctions et obligations des référent.es (connaître la procédure du droit d'alerte / signaler les évènements à son employeur / réaliser une enquête et mener des entretiens / rester dans son rôle)
  - Préciser l'articulation entre les missions et fonction des RH et des référent.es
  - Echanger à partir de cas pratiques

Date(s) :
Inter : date à fixer en fonction des sollicitations
Intra : date(s) à fixer avec l'adhérent

Lieu :
Inter : URIOPSS - Marseille
Intra : dans vos locaux ou dans les locaux de l'URIOPSS

Durée :
Inter : 2 jours – 14 heures
Intra : selon vos besoins

Coût :
Inter: 560 €
Intra: selon la durée

Public :
Membres élus du CSE

Méthodes pédagogiques :
- **Apports réglementaires, théoriques et méthodologiques**
- **Analyses de situations proposées par les professionnel.les et la formatrice**
- **Transmission de supports écrits (rapports, articles et ppt)**

Intervenant :
Daniela LEVY
Consultante formatrice, spécialiste des enjeux liés à l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations.

Tourner SVP

Programme (suite)

- **Travailler à un positionnement adéquat en tant que référent.e, techniques d'écoute et d'entretien**
  - Connaître les recommandations de bonnes pratiques professionnelles : comment prévenir et réagir, que mettre en place pour la victime et par rapport à l'auteur d'agissements sexistes et de harcèlement sexuel
  - Apprendre à se positionner face à un témoignage. Techniques d'écoute et d'entretien

  - Savoir interroger la demande des victimes et évaluer l'urgence d'une situation et se positionner quant à l'auteur présumé
  - Connaître les indicateurs spécifiques pour repérer les situations non verbalisées
  - Echanger à partir de cas pratiques et jeux de rôle

- **Comprendre les mécanismes liés aux agissements sexistes ; identifier les enjeux pour les victimes et pour les auteurs d'agissements sexistes et de harcèlement**
  - Comprendre les difficultés et ambivalences des victimes (silence et parole, honte-peur-culpabilité)
  - Identifier les éléments de contextes qui permettent les passages à l'acte pour les agissements sexistes et le harcèlement
  - Identifier les mécanismes de défense qui empêchent d'entendre le témoignage des victimes (inversion des responsabilités, culpabilisation des victimes…)
  - Echanges à partir d'illustrations en vidéo, d'étude de cas et de jeux de rôle

- **Construire une politique de prévention des risques des agissements sexistes et du harcèlement sexuel**
  - Promouvoir l'engagement de l'établissement
  - Evaluer les risques
  - Informer et sensibiliser le personnel (affichage, règlement intérieur…)
  - Identifier les structures ressources et les relais sur les territoires
  - Participer à l'élaboration d'une procédure interne

Réflexivité dans l'intervention sociale

Analyser la pratique professionnelle dans le travail social

Contexte

- *L'intervention sociale se déploie dans un univers complexe et évolutif au sein duquel les travailleurs sociaux et les usagers doivent pouvoir échanger et se comprendre. Face à de multiples épreuves de professionnalité, les équipes ne disposent cependant que de rares moments pour reconsidérer leurs outils, leurs postures et l'environnement dans lequel elles travaillent.*
- *Sensibiliser et former les professionnels à la réflexivité est essentiel compte tenu des enjeux et de l'impact qui y sont liés, que ce soit dans le secteur social ou médico-social. C'est la question du sens de leurs actions, relativement au contexte d'intervention qui se pose ici.*

Objectifs

- **Appréhender la question des épreuves de professionnalité**
- **Développer une pensée réflexive individuellement et collectivement**
- **Élaborer une réflexion sur la question des postures professionnelles**
- **Remettre en question les pratiques afin de les ajuster**

Programme

- **Les enjeux de la réflexivité dans l'intervention sociale**
  - Définition et explication de l'analyse réflexive dans le travail social
  - Présentation d'outils situés de réflexivité
  - Repenser l'intervention sociale par le biais des épreuves de professionnalité
  - Les enjeux pour la structure, pour les usagers et les équipes
  - Les bonnes pratiques recensées

- **Mise en pratique**
  - La déclinaison au sein des établissements et services
  - Quelles conditions préalables à la mise en place de la réflexivité au sein d'un établissement, d'un service, d'une unité ? À partir d'exemples et de contributions diverses.
  - Exercice collectif de réflexivité

Date(s) :
Inter : date à fixer en fonction des sollicitations
Intra : date(s) à fixer avec l'adhérent

Lieu :
Inter : URIOPSS - Marseille
Intra : dans vos locaux ou dans les locaux de l'URIOPSS

Durée :
Inter : 1 journée – 7 heures
Intra : selon vos besoins

Coût :
Inter : 280 €
Intra : selon la durée

Public :
Tout personnel du secteur social et médico-social

Méthodes pédagogiques :
- **Apports de connaissances théoriques (sociologiques)**
- **Échanges sur les pratiques et réflexions collaboratives**
- **Échanges entre participants**

Intervenant :
Francis VERNEDE,
Conseiller technique à l'URIOPSS PACA et Corse, Lutte contre les exclusions & Santé

Alcool et drogues : comment maintenir la relation d'accompagnement ?

Contexte

- *Les ESMS, qu'ils soient structures d'accueil ou d'accompagnement, sont fréquemment confrontés à la question de l'alcoolisation et/ou de l'ivresse médicamenteuse. Comment tenir la relation d'accompagnement lorsque la personne est sous l'effet d'une substance ?*
- *Cette formation propose de faire le point sur les différentes substances (leurs effets, leurs spécificités) avant d'entamer une réflexion plus large sur la question du maintien de la relation d'aide.*
- *Il s'agit d'outiller les professionnels afin de les aider à faire face à des situations tendues et complexes.*

Objectifs

- **Développer des connaissances pratiques sur les substances psychoactives (licites ou illicites)**
- **Pouvoir travailler autour des questions de dépendances, identifier les situations et changer à la fois de regard et de posture**

Programme

- **Alcool et substances psychoactives**
  - Ce que dit la règlementation
  - Alcool et drogues: histoire et effets - approche sociologique
  - Réduction des risques et des dommages : principes et méthodes

- **Accompagner l'ivresse et la toxicomanie**
  - Comment maintenir une relation d'accompagnement lorsque les personnes sont dans un état second ?
  - Comment appréhender la gestion d'établissement lorsque les équipes sont mises en difficulté par rapport à des problèmes de dépendances ?
  - Construire la relation d'aide autour d'une analyse situationnelle : outils et méthodes pour travailler les questions de dépendances.

Date(s) :
Inter : date à fixer en fonction des sollicitations
Intra : date(s) à fixer avec l'adhérent

Lieu :
Inter : URIOPSS - Marseille
Intra : dans vos locaux ou dans les locaux de l'URIOPSS

Durée :
Inter : 1 journée – 7 heures
Intra : selon vos besoins

Coût :
Inter : 280 €
Intra : selon la durée

Public :
Tous professionnels souhaitant comprendre le phénomène des conduites addictives

Méthodes pédagogiques :
- **Apports de connaissances théoriques, exposés**
- **Echanges entre participants**
- **Etude de cas, cas pratiques**
- **Travaux de groupe**
- **Simulation**

Intervenant :
Francis VERNEDE,
Conseiller technique à l'URIOPSS PACA et Corse, Lutte contre les exclusions & Santé

Conduite du changement

Relever le défi en restant fidèle à ses valeurs

Contexte

- *Dans le champ social et médico-social, toute organisation est nécessairement appelée à évoluer ne serait-ce que parce qu'elle doit s'adapter à un environnement lui-même en mouvement : les politiques publiques, leurs financements, les besoins des publics, les modalités du partenariat et ses acteurs…*
  En même temps qu'elles ont à assurer la continuité de leur service auprès des personnes accueillies dans le respect des valeurs associatives, les équipes doivent aussi se mobiliser autour de ces évolutions : innover, optimiser leurs pratiques et leur organisation, intégrer des paramètres nouveaux dans la relation d'aide, gérer des paradoxes…
  L'enjeu de cette formation est de permettre de mieux comprendre quelles sont les dynamiques qui, dans une organisation, favorisent ou freinent son fonctionnement et ses évolutions pour en faciliter le management.

Objectifs

- **Acquérir les éléments de compréhension du fonctionnement des organisations**
- **Savoir identifier les points d'appui et les sources de blocage dans la mise en œuvre des activités et la conduite des changements**
- **Etre en mesure de lever les freins à l'activité et son évolution**
- **Savoir analyser les dysfonctionnements institutionnels, les zones de tension dans la conduite des projets pour s'inscrire dans des dynamiques positives et collaboratives**

Programme

- **Les ESMS à l'épreuve du changement : questions de contexte**
  - Des politiques publiques orientées vers la rationalisation
  - Des établissements contraints de se réorganiser
  - Des modalités d'accueil et d'action tendant vers de nouveaux paradigmes
  - Entre innovation et tradition, conduire le changement et rester fidèle

- **Approche théorique de notions clés pour comprendre les mécanismes à l'œuvre dans le processus de changement**

  - Des apports de la sociologie des organisations :
    - Notion d'acteurs, notion de système, notion de construit d'action collective
    - Le concept de « construit d'action collective » selon Crozier et Friedberg
    - Notion de zone d'incertitude

Date(s) :
Intra : Date(s) à fixer avec l'adhérent

Lieu :
Intra dans vos locaux ou dans les locaux de l'URIOPSS

Durée :
Intra : selon vos besoins

Coût :
Intra : selon la durée

Public :
Equipes pluridisciplinaires du secteur social et médico-social, cadres intermédiaires

Méthodes pédagogiques :
- **Apports de connaissances théoriques, exposés**
- **Echanges entre participants**
- **Etude de cas, cas pratiques**
- **Travaux de groupe**

Intervenant :
Michel CARBONARA,
Consultant en ingénierie sociale et en organisation

Tourner SVP

Programme (suite)

- Des apports de la psychologie sociale
  - Le concept de « moral » selon Elton Mayo dans la dynamique des groupes
  - Les notions de contrat et d'alliance dans la relation à l'institution
  - La notion de « calcul de gain » dans le rapport au travail

- Des apports de l'analyse pluridisciplinaire des situations de travail
  - Dimension structurelle du changement, organisationnelle managériale du changement
  - Les figures de la résistance au changement :
    - résistance psychologique
    - résistance identitaire
    - résistance politique
    - résistance collective
    - résistance culturelle
    - résistance cognitive

Eléments de méthode : repérer les freins, relancer le projet

- Les apports de l'analyse institutionnelle
- Approches concrètes
  - Observer et analyser : quoi et comment ?
  - Concerter : qui et selon quelles modalités ?
  - Proposer : jusqu'où ?
  - Réguler, arbitrer et réguler encore : quels critères, quelle posture ?

Etudes de cas

- Apports du formateur : présentation de situations accompagnées avec succès
- Apports des participants : échanges et analyse de situations vécues.

LE COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE

L'accompagnement proposé par l'URIOPSS

LES FORMULEES PROPOSEES (au choix)	PUBLIC	DUREE	COUT
TEMPS D'INFORMATION Présentation synthétique des obligations relatives à la mise en place du fonctionnement du CSE (au sein de votre structure).	L'ensemble des salariés Les administrateurs	1h-1h30	Inclus dans la cotisation
FORMATION INTER • Connaître les règles de mise en place du Comité Social Economique pour l'ensemble des structures à partir de 11 salariés. • Maitriser le fonctionnement et les missions du Comité Social Economique et du Conseil d'Entreprise • Connaître le rôle des délégués syndicaux et les conditions de validité des accords collectifs • Limiter les risques juridiques du délit d'entrave	Les salariés	7h	280 €
MODULES INTRA AU CHOIX *			
Module 1 : Le fonctionnement du CSE pour les structures < 50 salariés (ETP) • La composition • L'organisation interne • Les représentants de proximité • Le fonctionnement au quotidien (information / consultation / réunions) • Les moyens du CSE	Salariés des associations de - de 50 salariés (ETP)	2h	300 €
Module 2 : Le fonctionnement du CSE dans les structures > ou égal à 50 salariés (ETP) • Le niveau de mise en place (CSE central et CSE d'établissements) • La composition • Les commissions • L'organisation interne • Les représentants de proximité • Le fonctionnement au quotidien (information / consultation / réunions) • Les moyens du CSE	Salariés des associations de + de 50 salariés (ETP)	3h	450 €
Module 3 : Négocier le cadre du CSE ** • Niveau de mise en place : CSE d'entreprise/ CSE d'établissements • Notion d'établissement distinct • Quel périmètre? Quelles opportunités ? • Les représentants de proximité ? • Le conseil d'entreprise ? • Modalités de mise en place • Les règles négociables	Salariés et administrateurs des associations d'au moins 50 salariés (ETP) avec au moins 2 établissements distincts	1h30	225 €

MODULES INTRA AU CHOIX			
Module 4 : Organiser ses élections • Calendrier électoral • Préparation des élections • Négociation du protocole d'accord préélectoral • Déroulement du vote • Résultats	Salariés	3h	450 €
Module 5 : Accompagnement des élus • Objectifs de la réforme du code du travail • L'organisation interne du CSE • Les attributions • Les moyens	Représentants du personnel	2h	300 €
Proposition en intra pour les structures < 50 salariés (ETP) • module 1 + module 4 + module 5	Salariés (le module 5 étant réservé aux élus)	7h	900 €
Proposition en intra pour les structures ≥ à 50 salariés (ETP) • module 2 + module 3 + module 4 + module 5	Salariés (le module 5 étant réservé aux élus)	1,5 jour	1 350€

Un accompagnement spécifique sur mesure peut être envisagé en complément de ces modules de formation sur place ou à distance (entre deux modules, à la suite d'un module ou indépendamment).

LES INTERVENANTES

Sophie REZZI ou Emmanuelle AUSINA, Conseillères techniques en Droit Social, juristes et formatrices, se tiennent à votre disposition pour vous renseigner sur la formule la plus adaptée à vos besoins ou pour construire, avec vous, l'accompagnement adéquat.

* *Tarif indicatif pour un groupe de 12 participants, au-delà, la participation d'un stagiaire supplémentaire est soumise à l'accord préalable de l'URIOPSS PACA et Corse, et entraînera, le cas échéant, un surcoût pour chaque personne supplémentaire.*
Les frais de déplacements de l'intervenante et les éventuels frais de mission (hôtel, restauration...) seront facturés au tarif réel.

** *Pour ce module, la connaissance des règles générales de mise en place et de fonctionnement du CSE dans les associations de plus ou égales à 50 salariés (ETP) est nécessaire pour suivre la formation.*

OFFRE RGPD

A LA CARTE	PUBLIC[1]	NIVEAU[2]	DUREE	COUT
PARCOURS DE FORMATION				
▪ Parcours « L'essentiel du RGPD » (Modules 1 + 2)	ABCD	0	7h	**En inter** : 280 €/jour/pers **En intra :** 900 €/jour/ groupe de 12 pers maximum
▪ Parcours pratique : « Elaborer et mettre en œuvre son programme de mise en conformité » (Modules 3 + 7)	ABCD	0	7h	**En inter** : 280 €/jour/pers **En intra :** 900 €/jour/ groupe de 12 pers maximum
MODULES INTRA AU CHOIX				
1 Les grands principes du RGPD Cadre juridique, objectifs et périmètre du texte Terminologie, concepts fondamentaux, principes clés de la protection des données Les droits des personnes et leurs dérogations Les bases légales de traitement des données	ABCD	0	2h	300
2 Des responsabilités clarifiées, des obligations renforcées La nouvelle logique de la responsabilisation Etes-vous responsable ? Co-responsable ? Sous-traitant ? Points clés sur les nouvelles obligations Services et fonctions impactés La CNIL : rôles, compétences, modes de contrôle Panorama des sanctions et voies de recours	ABCD	0	4h	600 €
3 Lancer son programme de conformité (synthèse) Définition des rôles et des responsabilités ; place du DPO Etat des lieux : cartographie des données et des traitements Priorisation des mesures et constitution d'un plan d'action Gérer les risques : démarche d'évaluation d'impact sur la vie Privée (PIA)	ABCD	0	3h30	525 €

A LA CARTE	PUBLIC	NIVEAU	DUREE	COUT
4 Le DPO en pratique Portrait-robot du DPO Vais-je devoir nommer un DPO ? Comment choisir et désigner mon DPO ? Missions du DPO Définition des rôles et des responsabilités L'entrée en fonction du DPO	ABC	1	2 h	300 €
5 La cartographie des données et traitements en pratique : mise en œuvre du registre et ébauche d'un plan d'action Quand tenir une registre ? Comment procéder à la cartographie de mes traitements? Méthodes et défis Formalisation des traitements dans le registre Evaluation du niveau de maturité de l'organisme et priorisation des mesures Ebauche d'un plan d'action de mise en conformité	AB	2	2h	300 €
6 Gérer les risques : démarche d'évaluation d'impact sur la vie Privée (PIA) Dois-je me lancer ? Traitements requérant une PIA Objectifs, enjeux et périmètre Préparation de la PIA : acteurs et outils concernés Phases de la démarche Evaluation des résultats, appréciation des risques Suites données au PIA, documentation de la décision de mise en œuvre d'un traitement Guides et outillage CNIL	AB	2	2h	300 €
7 Mettre en œuvre son programme de conformité (synthèse) Mesures techniques de sécurité Mesures organisationnelles Gérer l'effectivité du droit des personnes Gérer sa relation avec les prestataires / sous-traitants Documenter la mise en conformité Maintenir sa conformité sur le long terme	ABC	1	3h30	525 €

A LA CARTE	PUBLIC	NIVEAU	DUREE	COUT
8 Mesures techniques et organisationnelles Mise en œuvre de mesures techniques de sécurité : audit du parc informatique et mise en place d'un niveau de sécurité adapté Mise en œuvre des mesures organisationnelles et de processus de travail : licéité des traitements, privacy by design, cycle de vie de la donnée	AB	2	2h	300 €
9 Gérer l'effectivité du droit des personnes Information des personnes Gestion du consentement Modalités communes de l'exercice des droits Répondre aux demandes	AB	2	2 h	300 €
10 Maintenir sa conformité sur le long terme Documenter la mise en conformité Gérer sa relation avec les prestataires / sous-traitants Animation d'une démarche RGPD (process) Certifications, labels, codes de conduite Faire face à un contrôle CNIL : types et étendue des contrôles, déroulement du contrôle, droit d'opposition, panorama des sanctions et des voies de recours	AB	2	2 h	300 €

[1] **Publics**

A. DPO désigné ou en cours de désignation, relais ou référents protection des données
B. Toute personne concernée par le traitement des données personnelles
C. Dirigeants, responsables, qualité
D. Administrateurs

[2] **Niveaux**

0. Aucune connaissance
1. Quelques notions

Besoin d'approfondissements / de mise en pratique

NOS INTERVENANTS

Intervenants URIOPSS

Emmanuelle AUSINA
Conseillère technique, Droit social, Droit associatif

Cécile BÉNÉZET
Conseillère technique, Enfance-famille et Droit des personnes

Géraldine MEYER
Directrice

Sophie REZZI
Conseillère technique, Droit social, Droit associatif

Francis VERNÈDE
Conseiller technique, Lutte contre les exclusions, Santé

Jessica VIELJUS
Conseillère technique, Personnes en situation de handicap

Nos partenaires

Catherine AUDIAS
Consultante formatrice, management des associations de l'action sociale, experte en Droit social et ressources humaines

Virginie ALDIAS
Consultante formatrice, affaires juridiques

Stéphanie BERTHIÉ
Consultante formatrice, ingénieur social

Michel CARBONARA
Consultant en ingénierie sociale et en organisation

Hélène GIBERT
Consultante formatrice, pilotage de projet et ingénierie sociale

Daniela LEVY
Consultante formatrice, spécialiste des enjeux liés à l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations.

Marie-Hélène MARQUEZ-RAMONDOU
Consultante formatrice en relations humaines, psychologue sociale

Michel MASSAL
Consultant en organisation et gestion des ESMS

Luc MAUDUIT
Consultant formateur, gestion et analyse financière

Chantal SERGENT
Consultante formatrice, communication et relation d'aide

Delphine TARIOT
Consultante formatrice, coach certifiée

FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

Conditions générales des formations inter

Inscription

Vos inscriptions doivent nous parvenir dès que possible et au plus tard **2 semaines** avant le début du stage, à l'aide des **bulletins** prévus à cet effet, signés par l'employeur et **accompagnés du règlement** et du **règlement intérieur applicable aux stagiaires** signé de leurs mains. Les inscriptions sont enregistrées au fur et à mesure, dans l'ordre d'arrivée, et ne sont acceptées que dans la limite de 12 personnes par session.

Annulation

Du fait du stagiaire :
Toute annulation devra se faire par écrit (courrier ou e-mail):

- En cas d'annulation, au plus tard un mois avant la date du stage, aucun frais ne sera retenu.
- Pour toute annulation **entre 4 et 2 semaines** avant le démarrage de la formation, des frais de gestion de dossier à hauteur de **30 % du montant de la formation seront facturés.**
- Pour toute annulation **entre 2 semaines et le jour de l'ouverture du stage, la totalité** du montant de la formation sera facturée.
- Tout stage commencé est dû en totalité. Il en est de même en cas de désistement le jour de l'ouverture du stage.

Du fait de l'URIOPSS :
La réalisation d'un stage reste soumise à un nombre minimum d'inscriptions en deçà duquel, l'URIOPSS PACA et Corse se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation. Nous en informerons le stagiaire au plus tard 1 semaine avant la date prévue. L'inscription à la formation sera remboursée, mais aucun remboursement de frais ne sera effectué au participant.

Convention de formation — Attestation de présence — Facture

Une semaine avant le début de la formation, nous adressons à l'association, à l'établissement ou au service :

- **à destination du stagiaire** : une convocation précisant notamment le lieu et les horaires,
- **à destination de l'employeur** : la convention de formation, à nous retourner signée avant le début du stage, ainsi que la facture.

Au terme de la formation, l'employeur recevra une attestation de présence pour l'ensemble des stagiaires. En parallèle, chaque stagiaire recevra son attestation individuelle.

Tarifs - Règlements

Nos formations sont **exclusivement réservées** à nos adhérents (à jour de leurs cotisations à partir de la date d'échéance du paiement ex : 15/03 pour 2020). Nos tarifs ne sont pas soumis à TVA et s'entendent pour l'année 2021. Ils comprennent le coût pédagogique de la formation et la documentation pédagogique. Le déjeuner, les frais de transport et d'hébergement des stagiaires ne sont pas compris.

Le bulletin d'inscription doit nous être adressé accompagné d'un chèque à l'ordre de l'URIOPSS PACA et Corse afin de valider l'inscription (merci de bien vouloir nous adresser **un** chèque par stage).

Les formations organisées par l'URIOPSS PACA et Corse peuvent être prises en charge par les Opérateurs de Compétences: OPCO Santé (Unifaf), OPCO Cohésion sociale (Uniformation) ou autres. Il vous appartient de faire une demande de prise en charge auprès de l'OPCO afin d'obtenir un remboursement.

Lieu – Hébergement - Repas

Les formations inter-établissements ont lieu en général dans les locaux de l'URIOPSS PACA et Corse ou dans un autre lieu si nécessaire.
Pour le déjeuner, dans l'éventualité où il serait décidé par les stagiaires de le prendre ensemble, avec ou sans le formateur, dans un des restaurants aux alentours, il devra être réglé sur place par chaque stagiaire. L'URIOPSS pourra effectuer la réservation pour garantir le respect des horaires.

RÉGLEMENT INTÉRIEUR APPLICABLE AUX STAGIAIRES

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3, L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail.

Champ d'application

Article 1 - Objet
Le présent règlement a pour but de satisfaire aux obligations posées par les articles du Code du travail (*L.6352-3, L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15)* relatifs aux organismes de la formation professionnelle.
Le règlement rappelle les principales mesures applicables en matière de santé et de sécurité des stagiaires dans l'organisme de formation ; il fixe les règles relatives à la discipline et notamment la nature et l'échelle des sanctions applicables aux stagiaires ainsi que les droits de ceux-ci en cas de sanction.

Article 2 - Application
Le présent règlement intérieur s'applique aux stagiaires suivant une formation dispensée par l'URIOPSS dans ses locaux. Cependant, lorsque la formation a lieu dans d'autres locaux, c'est le règlement intérieur de ces derniers qui s'applique. Le stagiaire s'engage également à le respecter.

Article 3 - Personnel assujetti
Le présent règlement intérieur doit être remis aux stagiaires avant la formation. Il s'applique à tous les stagiaires qui doivent s'y conformer et nous le retourner signé avant le démarrage de l'action de formation.

Règles générales d'hygiène et de sécurité

Article 4 - Sécurité
Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de stage ainsi qu'en matière d'hygiène.

Article 5 - Consigne d'incendie
Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichées dans les locaux de l'URIOPSS de manière à être connues de tous les stagiaires.
En cas de démonstrations ou d'exercices prévus pour vérifier le fonctionnement du matériel de lutte contre l'incendie et les consignes de prévention d'évacuation sur le lieu du stage, les stagiaires sont tenus d'y participer.
Il est interdit de manipuler les matériels de secours (extincteurs) en dehors de leur utilisation normale et d'en rendre l'accès difficile. Il est également interdit de neutraliser tout dispositif de sécurité.

Article 6 - Accident
Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, à la Directrice ou au responsable formation de l'URIOPSS qui en réfère à l'employeur du stagiaire.

Conformément au Code du travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve à l'URIOPSS ou encore pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par la Directrice de l'URIOPSS auprès de la caisse de sécurité sociale.

Article 7 - Boissons alcoolisées et drogues
L'introduction ou la consommation de drogues ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est également interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme de formation.

Article 8 - Interdiction de fumer
En application du décret n°92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif et depuis la loi santé (article 28), il est interdit de fumer et de vapoter dans les salles de formation et autres locaux accessibles (toilettes, cage d'escalier, ascenseurs…).

Discipline et mesures disciplinaires

Article 9 - Absence et retard
Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires de formation mentionnés dans la convocation, sous peine de l'application des dispositions suivantes :

- En cas d'absence ou retard en formation, le stagiaire doit avertir le service formation de l'URIOPSS et s'en justifier.
- Dans le cas où un stagiaire souhaite quitter les locaux avant l'heure de fin de formation prévue, il devra signer une décharge auprès du formateur. L'URIOPSS en informera l'employeur.

- Les stagiaires sont également tenus de respecter les locaux ainsi que le matériel mis à leur disposition pendant la durée de la formation.

Article 10 - Comportement
Les stagiaires sont tenus de respecter les instructions qui leur sont données par la direction ou le responsable de formation et par les formateurs de l'organisme de formation.
Ils sont tenus au respect et à la correction vis-à-vis des formateurs, de tous les personnels et de tous les usagers de l'organisme de formation.
Les personnes en formation, les personnels de l'URIOPSS et les formateurs extérieurs respectent les principes de laïcité et de neutralité politique, idéologique et religieuse, incompatibles avec toute propagande. Tout prosélytisme est rigoureusement proscrit à l'intérieur de l'établissement, sous quelque forme que ce soit.

Article 11 - Téléphone
Les téléphones portables doivent être en mode silencieux pendant le temps de formation et n'être utilisés qu'en cas d'urgence.
Les communications téléphoniques extérieures ne sont pas transmises aux stagiaires pendant le temps de formation, sauf en cas d'urgence.

Article 12 - Vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires
L'URIOPSS décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans son enceinte (salle de formation, hall d'accueil…).

Article 13 - Nature des sanctions
Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par la Directrice de l'URIOPSS ou son représentant. Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une des sanctions suivantes :
- Rappel à l'ordre
- Avertissement écrit
- Blâme
- Exclusion temporaire de la formation
- Exclusion définitive de la formation

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Article 14 - Procédure disciplinaire
Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui. Lorsque la directrice de l'URIOPSS ou son représentant envisage de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence du stagiaire dans une formation, il est procédé de la manière suivante :
- Le responsable formation ou son représentant convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation. Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge.
- Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation. La convocation mentionnée à l'alinéa précédent fait état de cette faculté.
- Le responsable formation ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.
- La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien ou, le cas échéant, après la transmission de l'avis de la commission de discipline. Elle fait l'objet d'une décision écrite motivée, notifiée au stagiaire sous la forme d'une lettre qui lui est remise contre décharge ou lettre recommandée.
- Lorsque l'agissement a donné lieu à une sanction immédiate (exclusion, mise à pied), aucune sanction définitive, relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui et éventuellement que la procédure ci-dessus décrite ait été respectée.
- La Directrice de l'URIOPSS informe de la sanction prise :
  - l'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'une action de formation dans le cadre du plan de développement des compétences.
  - l'employeur et l'OPCO qui a pris en charge les dépenses de la formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un congé individuel de formation
  - l'OPCO qui a assuré le financement de l'action de formation dont a bénéficié le stagiaire

Application du présent règlement

Article 15 - Entrée en vigueur
Le présent règlement intérieur entre en application à compter du 1er janvier 2016.

Nom(s) Prénom(s) et Signature(s) du(es) stagiaire(s)

CE DOCUMENT EST À PHOTOCOPIER AUTANT DE FOIS QUE NÉCESSAIRE (UN BULLETIN D'INSCRIPTION PAR STAGE)
ou à imprimer via notre site : http://www.uriopss-pacac.fr/formation

BULLETIN D'INSCRIPTION

URIOPSS PACA et Corse
Tél : 04 96 11 02 25 / 26
E.mail : formation@uriopss-pacac.fr
Numéro identifiant Datadock : 0006351
Numéro de déclaration d'activité : 93130058113
Effectuée auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône
N° SIRET : 782.886.691.000.16

Cachet de votre structure :

ORGANISME - N° d'adhérent : .....

Nom de la structure : .....

Nom du contact : .....

Adresse : .....

.....

Tél. .... E-mail : .....

Convention collective appliquée : .....

STAGIAIRE(S)

- Nom et Prénom : .....
  Fonction et Email : .....
- Nom et Prénom : .....
  Fonction et Email : .....
- Nom et Prénom : .....
  Fonction et Email : .....

INSCRIPTION AU STAGE

Intitulé : ....

Date(s) : .....

Coût : ..... € X..... Nombre de personne(s) = Coût total : ..... €

Règlement à nous adresser avec le bulletin d'inscription

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales et les accepter

☐ J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur applicable aux stagiaires et l'avoir retourné signé.

Signature :

Fait à .....
Le.....

LE RÉSEAU DE L'URIOPSS PACA ET CORSE

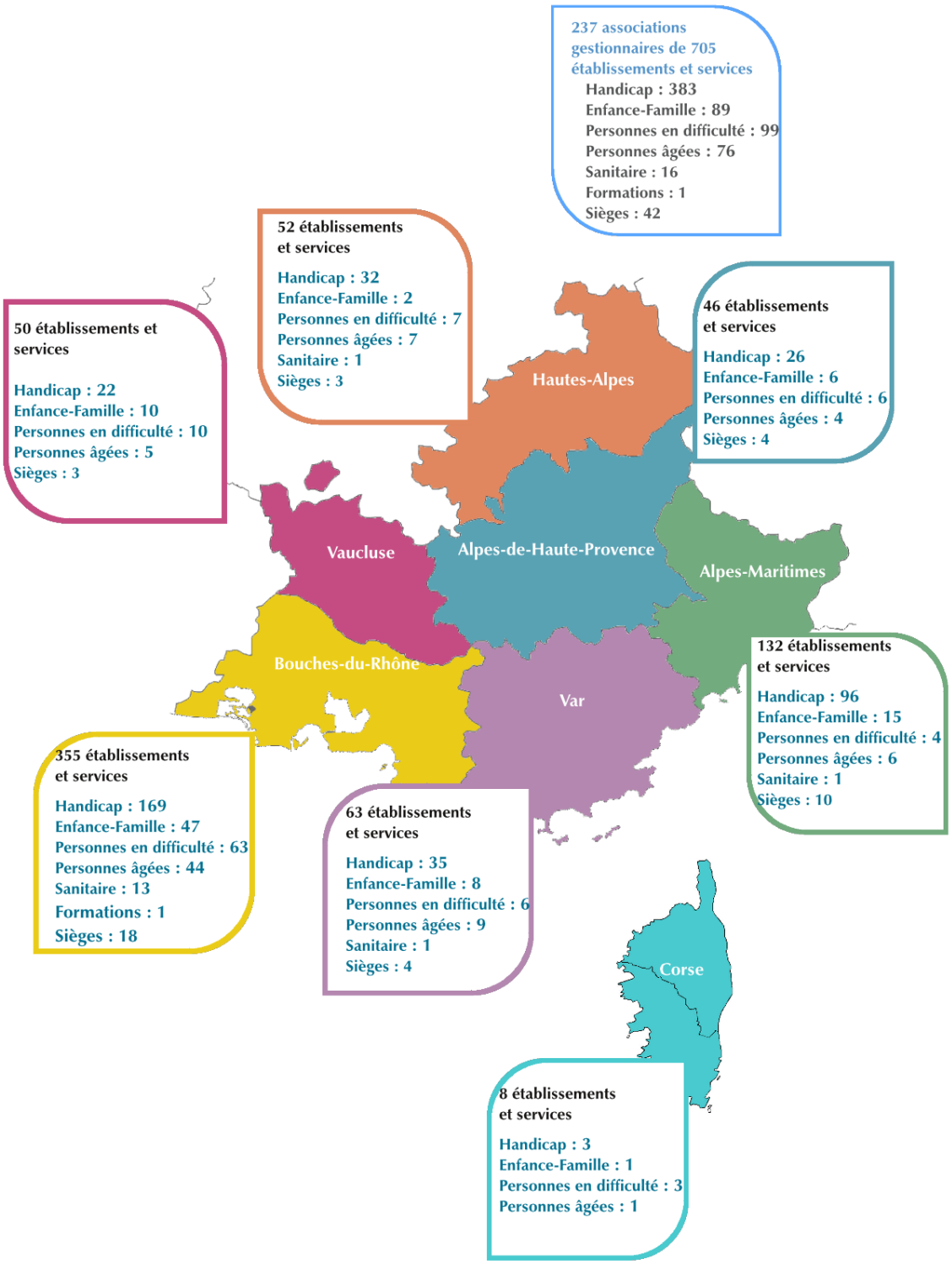

LES ASSOCIATIONS ADHÉRENTES DE L'URIOPSS PACA ET CORSE

A.N.E.F. PROVENCE • A SCALINATA • A.A.E.I.H. • A.A.J.T. • A.D.A.M.A.L. • A.D.A.P.E.I. ALPES-MARITIMES • A.D.I.H.M. • A.D.I.R. • A.D.P.E.I. • A.D.P.E.P. 13 • A.D.S.E.A. 06 • A.D.V.S.E.A. • A.F.A.H. • A.G.A.F.P.A. • A.H.A.R.P. • A.L.C. • A.P.A.J.H. 04 • A.P.A.R. • A.P.E.A.H.M. • A.P.P.A.S.E. • A.P.R.E.H. • A.R.A.I.M.C. • A.R.E.R.A.M. • A.R.P.E.J.H. • A.R.R.E.M.M.E. • A.R.T.E.A.I. 83 • A.S.A.M.A.D. • A.T.L.A.S. • A.V.A.F. • A.V.A.T.H. • ABCD SAINT-JOSEPH • ABRI MATERNEL • ACCUEIL DE JOUR MARCEAU • ACCUEIL ENFANCE JEUNESSE • ACCUEIL FEMINA AGLAE • ACTE 13 • ADMR DES ALPES MARITIMES • A.D.S.E.A. 04 • A.F.P.J.R. 06 • A.G.A.P.E.I. 13 NORD-OUEST • AIDE AUX FAMILLES • AIDE AUX MERES ET AUX FAMILLES A DOMICILE • AIDE ET SOUTIEN AUX FAMILLES • AIDERA VAR • AIDES • ALLIAGE • AMICALE DU NID • A.N.A.A.P. • A.P.A.J.H. 06 • APATS MARSEILLE • APF FRANCE HANDICAP • APPESE SOLIMUT • ARCHE DE JEAN VANIER A GRASSE • ARI • ASILE EVANGELIQUE DE NICE • ASILE MARCEL LA CONSTANCE • ASMAJ • A.R.R.A.D.V. • ADDAP 13 • AVASTOFA • ASSISTANCE FAMILIALE • AFTC 13 • ASSOCIATION CHAMPSAURINE D'AIDE ET D'ACCUEIL • ASSOCIATION DU QUINSAN • ASSOCIATION FAMILIALE STELLARIA • ASSOCIATION FOUQUE • ASSOCIATION MARSEILLAISE DES MISSIONS DU MIDI • ASSOCIATION MEDICO-SOCIALE DE PROVENCE • ASSOCIATION MIREILLE BERNARD • ASSOCIATION POUR LA READAPTATION SOCIALE • ASSOCIATION SAINT-MAUR • ASSOCIATION SAINTE-MARIE • ASSOCIATION SAINT-MARTIN • ASSOCIATION SAINT-MICHEL • ASSOCIATION SANTE ! • ATELIER DES ORMEAUX • AUXILIAIRE DE LA JEUNE FILLE • BENOIT MENNI • BIEN CHEZ SOI • BOIS FLEURI • C.A.S.I.M. • C.A.S.I.N. • C.O.S.I. • C.Q.F.D. • C.R.E.S. PACA • CENTRE DE SOINS A DOMICILE POUR PERSONNES AGEES • CENTRE MATERNEL ET INFANTILE • COLLECTIF SANTE JEUNES DU PAYS AUBAGNAIS • COMITE PERCE-NEIGE • CONGREGATION NOTRE-DAME DE CHARITE DU BON PASTEUR • CONGREGATION SAINT-THOMAS DE VILLENEUVE • COOMAID CLIC • CREAI PACA ET CORSE • DUNES • E.L.I.A. • E.P.I.S. • E.S.F. SERVICES • E.S.S.O.R. • ESPOIR 04 • ESPOIR PROVENCE • ESSENCE CIEL • F.A.P.I.L. PACA • FEDERATION DES RAYONS DE SOLEIL DE L'ENFANCE • FEDERATION SUD GENERATION • FEMMES RESPONSABLES FAMILIALES • FONDATION ABBE PIERRE • FONDATION BACCUET • FONDATION C.O.S. • FONDATION DE FRANCE • FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT • FONDATION DE NICE • FONDATION DES ORPHELINS DES APPRENTIS D'AUTEUIL • FONDATION EDITH SELTZER • FONDATION LA BONNE JEANNE • FONDATION LA PROVIDENCE • FONDATION SAINT-JEAN DE DIEU • FORMATION ET METIER • FRATERNITE DU PARTAGE • G.E.T.S. DE LA LOMBOSCIATIQUE • G.I.A.P.A.T.S. • GCS GALILE • GCSMS REGARDS COMMUNS • GERONT'O NORD • GES RELIANCE • HABITAT ALTERNATIF SOCIAL • HABITAT ET HUMANISME PROVENCE • HANDESTAU • HANDITOIT PROVENCE • HANDIVIE S.A.J. • HARMONIE SANTE ET SERVICES SUD-EST • HOPITAL EUROPEEN • HOPITAL SAINT-JOSEPH • HOSPITALITE POUR LES FEMMES • I.A.P. • I.P.S.I.S. • I.R.I.P.S. • IMAJE SANTE • IRSAM • ISATIS • ITINOVA • LA BOURGUETTE • LA CARAVELLE • LA CHAMADE • LA CHRYSALIDE DE MARTIGUES ET DU GOLFE DE FOS • LA CLE DES AGES • LA COMMUNAUTE • LA CROIX-ROUGE FRANCAISE • LA DURANCE • LA MAISON • LA MAISON DE LA PINEDE • LA PAIX • LA PASSERELLE • LA PERVENCHE • LA SAINTE FAMILLE • LA PINETTE - CHARLES MILLON • LA SOCIETE PHILANTROPIQUE • L'ARCHE A MARSEILLE • L'ARCHE LE MOULIN DE L'AURO • L'AURORE • LE FIL ROUGE ALZHEIMER • LE FOYER DE FURIANI • LE MAS DE CARLES • LE RAYON DE SOLEIL DE POMEYROL • LE RELAIS DES POSSIBLES • LE RETOUR A LA VIE • LEON BERARD • LES AMIS DE LA SOURCE • LES AMIS DE L'EAU VIVE • LES PETITS FERES DES PAUVRES • LES SALINS DE BREGILLE • L'ESPOIR • L'ESSOR • L'ETAPE • L'OEUVRE DU CALVAIRE • LES FAUVETTES • LES HAUTS DE L'ARC • LOGER MARSEILLE JEUNES • LOGIAH 04 • LOU SEREN • MAAVAR MARSEILLE • MAISON D'ACCUEIL • MAISON DE LA JEUNE FILLE CENTRE JANE PANNIER • MAISON SAINT-VINCENT • MARSEILLE DIABETE • MDA 13 NORD • MEDECINS DU MONDE • MEDI AZUR • MERENTIE • MOISSONS NOUVELLES • MUTUALITE FRANCAISE SSAM PACA • MUTUELLE DE FRANCE DU VAR • NOTRE-DAME DE LA FERRAGE • O.M.I.A.L. • OASIS • OEUVRE ANTITUBERCULEUSE 13 • OEUVRE DES PRISONS • ORSAC • OSIRIS • OSIRIS PLUS • OXANCE • P.E.P. ALPES DU SUD • P.E.P. SUD RHONE ALPES • PLEIN SOLEIL • PLUS AVENIR • RECONTRES TSIGANES PACA • RESADOS • RESODYS • RHESO • S.O.S. FEMMES • S.O.S. VILLAGES D'ENFANTS • S.S.I.A.D. L'AGE D'OR • S.S.I.A.D. DU SISTERONAIS • SAINT-JOSEPH AFOR • SAINT-JOSEPH SENIORS • SANTE ASSISTANCE SERVICES • SARA LOGISOL • SAUVEGARDE 13 • SERENA • SOCIETE DE PROTECTION DE L'ENFANCE • SOLIDARITE GENERATIONS SERVICES • SOLIHA PROVENCE • STELLA AIDE AUX FAMILLES • TEMPS DE VIE • U.R.A.F. PACA • U.R.H.A.J. PACA • UGOSMUT • UNA PACA CORSE • UNAPEI ALPES PROVENCE • UNE CLE POUR DEMAIN • UNION DES MUTUELLES DE CORSE DU SUD • UNION DES OEUVRES DES MUTUELLES DE VAUCLUSE • UNION DIACONALE DU VAR • UNION TECHNIQUE DE GESTION UMAR UMF 13 • VIVRE DANS SON PAYS • VIVRE ET DEVENIR • VIVRE SAVIE CHEZ SOI•

URIOPSS

Provence-Alpes
Côte d'Azur
et Corse